

Rapport Annuel 2012

Organisation Mondiale Contre la Torture

OMCT
Réseau SOS-Torture

OMCT, Suisse | Publié en août 2013

Nulla circumstantia ne permittit tollerare torturam

Avant-propos du Président

Vers de nouveaux combats

2

Introduction du Secrétaire général

La torture peut et doit être éradiquée
non seulement en droit mais aussi en pratique

2

Activités réalisées en 2012

Venir en aide aux victimes de torture et de
mauvais traitements et protéger les défenseurs
des droits de l'homme

Renforcer la prévention de la torture
et des mauvais traitements et la protection
contre ces fléaux

Renforcement des capacités et soutien aux
membres et partenaires du Réseau SOS-Torture

3-9

En un clin d'oeil

10-15

Les donateurs et les organes

16

Les publications et rapports

17

Les comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2012
Compte de recettes et dépenses

18-19



L'année 2012, avec la criminalisation croissante des défenseurs des droits de l'homme et les difficultés ou les drames consécutifs au Printemps arabe, nous a rappelé que le combat pour les droits de l'homme et la lutte pour que la prohibition absolue de la torture soit effective étaient permanents et jamais définitivement gagnés.

Après la chute du mur de Berlin et l'éclatement de l'URSS, on avait vu la société civile s'organiser et des milliers d'organisations non gouvernementales (ONG) se créer pour promouvoir les droits de l'homme, le respect de l'environnement ou une économie plus humaine. Les grandes conférences organisées par les Nations Unies dans les années 1990 sur l'environnement, le droit au développement, la population, les femmes, le développement social et les établissements humains avaient toutes de fortes références aux droits de l'homme. Elles avaient permis aux ONG du monde entier de se rencontrer, d'échanger des expériences et de repartir, dans leur pays, bien décidées à ce que les déclarations négociées à Rio, à Vienne, au Caire, à Pékin, à Copenhague et à Istanbul se concrétisent. Et de fait elles ont fait pression sur leurs gouvernements en ce sens, ainsi des organisations locales de défense des droits de

l'homme et de lutte contre la torture et autres traitements violents et dégradants soutenues par l'OMCT.

Dans les années 2000, plusieurs gouvernements n'ont plus supporté ces pressions. Ils ont créé des organisations à leur solde que l'on a appelées les GONGOs (Government-Operated Non Governmental Organisation), puis ont pris des mesures réglementaires ou législatives pour limiter les marges de manœuvre des personnes ou des organisations indépendantes qui défendaient les droits de l'homme. En particulier, ils ont rendu difficile l'accès aux financements extérieurs en les contrôlant, allant même jusqu'à qualifier d'agents de l'étranger celles qui en recevaient. L'OMCT dans une étude pionnière, *Violations du droit des ONG au financement : du harcèlement à la criminalisation*, publiée dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme, dénonce cette répression contraire à la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus adoptée par l'ONU en décembre 1998. L'OMCT, qui, dès sa création, a construit le Réseau SOS-Torture

avec la conviction qu'il fallait ancrer localement la lutte contre la torture, fait aujourd'hui, de la défense des défenseurs, une de ses priorités.

Tunisie, Libye, Syrie, Egypte, quatre pays qui ont suscité l'espoir d'une victoire des droits de l'homme et qui aujourd'hui suscitent inquiétude pour le premier et craintes pour les autres que la violence ne s'installe pour plusieurs années avec son lot de tortures délibérées. L'équilibre de toute la région est menacé par la remise en cause des frontières héritées du découpage de l'Empire ottoman en 1916 et des guerres de religion aussi inexpiables que celles qui ont déchiré le monde chrétien au XVI^{ème} siècle. Face aux tortures perpétrées systématiquement en Syrie, les organisations de lutte contre la torture sont impuissantes à arrêter l'horreur, même si, comme en témoignent l'histoire du Chili et celle de l'Argentine, les marques de solidarité et les soutiens apportés sont précieux à ceux qui dans ces circonstances continuent sur place à lutter contre la torture.

Tant que l'un des camps ne l'aura pas emporté ou qu'une intervention internationale n'aura pas amené à un cessez-le-feu, les tortures continueront. Il faut certainement continuer de ré-

clamer une intervention sous l'égide de l'ONU, dénoncer l'utilisation de la torture comme une arme, mais il faut aussi préparer l'avenir. Ici l'OMCT a acquis en Tunisie et en Libye une expérience qui sera indispensable. En Tunisie, elle a su rassembler des organisations de la société civile pour élaborer des recommandations conjointes au gouvernement et à l'Assemblée constituante pour que des dispositions adéquates soient prises pour prévenir la torture et la combattre. Ces recommandations ont été prises en compte. En Libye, elle a su établir un dialogue entre organisations de la société civile, le gouvernement et certaines milices sur la prévention de la torture. Ces succès ont déterminé l'OMCT à répartir son action entre mobilisation des ONG pour soutenir des causes devant le Comité contre la torture et assurer le suivi des recommandations qu'il adresse aux pays et projets spécifiques dans les pays en transition vers la démocratie.

Yves Berthelot
Président de l'OMCT

Introduction du Secrétaire général

LA TORTURE PEUT ET DOIT ÊTRE ÉRADIQUÉE NON SEULEMENT EN DROIT MAIS AUSSI EN PRATIQUE

« Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture ». Peu de normes internationales sont aussi clairement établies. Celle-ci ne laisse place à aucune ambiguïté ou interprétation. Pourtant, la torture est encore une réalité dans la plupart des régions du monde et l'impunité reste la règle et non l'exception. Malgré sa prohibition sans équivoque, certains États se contentent facilement d'une interdiction inscrite dans la loi et n'éradiquent pas la torture dans la pratique. Cette situation doit changer.

Domestiquer les standards

« Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture ». Afin de responsabiliser les États, la communauté internationale a établi le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT). Depuis de nombreuses années, l'OMCT joue un rôle essentiel pour rendre ce mécanisme accessible aux acteurs locaux, en relayant des informations de première main qui font autorité et en donnant priorité à la mise en œuvre de ses recommandations. Les conclusions du CAT font d'ailleurs souvent écho à nos rapports. En outre, dans certains cas, comme celui de Cuba, l'OMCT est l'unique acteur capable de fournir des informations indépendantes. Cependant, il reste beaucoup à faire pour que les délégations des États – venues répondre aux questions des experts du comité à Genève – n'oublient pas leurs engagements une fois de retour au pays. L'OMCT intervient activement auprès des autorités grâce à des missions de haut niveau et à des activités de plaidoyer dans des pays allant du Mexique, Maroc, Nicaragua et Togo jusqu'à la Côte d'Ivoire en passant par la Colombie et le Kenya. Ce travail conduit à des résultats positifs en matière de discussions, au niveau national, sur les politiques anti-torture et provoque aussi le débat sur des propositions concrètes de réformes.

Mobiliser le public et les médias

« Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture ». Des mesures efficaces contre la torture ne peuvent être prises que si elles sont soutenues par toute la société et que les citoyens sont mobilisés. Les réformes anti-torture sont encore trop souvent discutées comme des questions techniques. En ces temps de tensions sociales aiguës et après des années de discours relativiste sur la torture conditionné par le contre-terrorisme, il faut retrouver le soutien de l'opinion. En 2012, l'OMCT a lancé une nouvelle initiative visant à renforcer les médias dans leur compréhension de la torture, et ce en partenariat avec une jeune organisation active dans le domaine qui vise à former les journalistes en matière de normes anti-torture et à utiliser les réseaux sociaux pour médiatiser les sessions du CAT au niveau local. Cette initiative a été complétée par la Campagne mondiale contre la torture de l'OMCT mise en œuvre avec les membres du Réseau SOS-Torture, dont les Dix jours d'activisme organisés du 1^{er} au 10 décembre 2012, au cours desquels un visage a été donné à celles et ceux qui luttent contre la torture dans le monde.

Protéger les victimes, y compris les plus vulnérables

« Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture ». L'OMCT s'attache avant tout à la protection des individus et à leur accès à la justice. Des interventions spécifiques et une assistance juridique, matérielle et sociale aux victimes sont les caractéristiques clés de notre travail. Les résultats sont concrets et tangibles, mais ne font pas souvent la une des journaux. En 2012, l'OMCT a contribué à la condamnation par le CAT de la Grèce et de la Côte d'Ivoire ;

elle a également soumis le tout premier cas sur le Mexique. Des projets à long terme au Bénin et en Uruguay améliorent les conditions de vie des enfants privés de liberté, souvent très vulnérables aux abus, grâce à l'accès de la société civile aux lieux de détention et à son soutien aux réformes juridiques et à leur mise en œuvre. La fin de l'année 2012 a également vu le lancement d'un nouveau projet relatif à la violence contre les femmes en République démocratique du Congo. Ce projet vise à renforcer l'action des défenseurs des droits fondamentaux des femmes dans leur lutte contre la torture, notamment la violence sexuelle, exercée contre les femmes.

Défendre les défenseurs

« Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture ». Ceci ne restera qu'une belle idée si les défenseurs des droits de l'homme ne peuvent documenter et rapporter les cas de torture sans être menacés. Après l'enthousiasme suscité par le Printemps arabe, nous assistons à une réaction violente des gouvernements qui, bien conscients de la force de notre cause, criminalisent et stigmatisent les organisations qui combattent la torture en raison de leur participation à des réunions internationales et de l'origine de leur soutien financier. En Russie tout comme en Inde, au Bangladesh, au Pakistan ou en Égypte, nos organisations partenaires sont présentées comme des traîtres ou sont menacées de fermeture. L'OMCT fera de leur protection l'une de ses priorités en 2013.

Renforcer notre travail et accroître notre impact

« Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture ». Cette devise requiert une approche holis-

tique unique de la part de l'OMCT dans l'assistance aux victimes, le travail pour la prévention de la torture et, surtout, le renforcement des capacités de la société civile. Ces préoccupations ont été au cœur des discussions lors de l'ouverture des bureaux régionaux en Tunisie en 2011 et en Libye en 2012. Nous travaillons à inclure les réformes anti-torture à l'ordre du jour de l'agenda politique et nous accompagnons la société civile locale dans son combat contre la torture. En Tunisie, nous avons organisé la première consultation nationale contre la torture qui a mené à l'adoption d'un plan d'action contre la torture, un projet de loi sur la prévention de la torture, qui, espérons-le, aboutira à l'établissement d'un Mécanisme national de prévention (MNP). En 2012, l'OMCT a également commencé à travailler en Libye, en renforçant la capacité de groupes locaux à intervenir dans les cas de torture et à les documenter. L'objectif ici visé est de faciliter la constitution d'une coalition contre la torture qui pourra aboutir à l'adoption d'une nouvelle loi anti-torture. Évidemment, le défi reste de taille, mais, si la cause anti-torture n'est pas ancrée localement, la communauté internationale échouera. Le travail effectué au Moyen Orient s'intègre également dans une diversification de nos outils. Dans les années à venir, nous allons élaborer plus de programmes qui combinent des activités réactives et protectrices ainsi que des plaidoyers visant à une prévention effective. Le travail avec nos partenaires et l'ancrage local de la cause anti-torture me rendent optimiste quant à l'éradication de la torture non seulement dans la loi mais aussi dans les faits.

Gerald Staberock
Secrétaire général

VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS ET PROTÉGER LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Le droit des victimes à obtenir justice et réparation

La réhabilitation des victimes de torture, et leur obtention de réparations justes et adéquates, est au cœur même de l'action de l'OMCT. Depuis la mise en place, en 1986, du Fonds d'assistance d'urgence aux victimes de la torture, l'OMCT s'est appliquée à inscrire l'assistance d'urgence dans une approche globale de la situation de la victime, avec comme conviction que le soulagement de la souffrance endurée doit aller de pair avec l'identification, la poursuite et la sanction des auteurs allégués des violations. Les activités développées dans ce cadre doivent dès lors viser la restauration du droit des victimes à ce que justice soit faite et inclure une réhabilitation médicale et sociale, une compensation et une réparation à tous les niveaux (national, régional et international), ce qui contribue non seulement à leur rétablissement, mais aussi à la lutte contre l'impunité.

La représentation de victimes dans le cadre de procédures quasi-judiciaires auprès des Organes de traités des Nations Unies est complémentaire du soutien octroyé par le Fonds d'assistance d'urgence de l'Organisation. A titre d'exemple, en août 2012, l'OMCT a soumis une plainte au Comité des droits de l'homme des Nations Unies¹ au nom d'un ressortissant de la République démocratique du Congo victime de torture durant sa détention arbitraire par l'Agence Nationale de Renseignements. Le Fonds d'assistance d'urgence de l'OMCT avait précédemment pris en charge les frais d'avocat engendrés par la plainte déposée par sa famille auprès des autorités congolaises ainsi que les frais de subsistance de son épouse et de ses enfants. L'OMCT était ensuite intervenue auprès des autorités compétentes d'un pays d'Europe, dans le cadre de sa procédure d'asile, afin de corroborer ses dires et de confirmer les risques de torture encourus en cas de renvoi dans son pays d'origine (article 3 de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants).

Durant l'année écoulée, un effort particulier a été réalisé en termes de suivi des plaintes précédemment soumises au Comité contre la torture et au Comité des droits de l'homme. Il convient de relever, avec satisfaction, les décisions rendues par le Comité des droits de l'homme contre la Grèce² et contre le Paraguay³. Ces trois décisions sont d'ores et déjà un signal clair donné aux autorités grecques et paraguayennes pour une plus grande conformité de leur législation et pratique aux standards internationaux relatifs à la prohibition absolue de la torture et des mauvais traitements.

“ Je vous remercie pour votre courriel m'informant de l'enregistrement de notre dossier par le Comité des Nations Unies chargé des Droits de l'Homme. Nous nous réjouissons pour cette étape importante dans le déroulement de cette procédure et voudrions saisir cette occasion pour vous exprimer à vous personnellement et à toute l'équipe de l'OMCT notre entière gratitude. Nous suivrons le déroulement de la suite de la procédure et restons à votre entière disposition pour un éventuel complément d'information. Une fois de plus merci à vous pour votre soutien et assistance que ma famille et moi apprécions à leur juste valeur. ”

Victime originaire de la République démocratique du Congo.

Toutefois, si une décision positive en faveur d'une victime de torture constitue une victoire importante montrant le bien-fondé de ses griefs et, par là même, contribue de manière significative à sa réhabilitation, la mise en œuvre de cette décision par l'Etat partie couronne toutefois de succès le processus. Par conséquent, le suivi de la mise en œuvre de la plainte auprès de l'Etat partie concerné est crucial afin non seulement d'obtenir satisfaction pour la victime, mais également de renforcer le respect des standards internationaux en la matière. Dans ce contexte, les missions de suivi sur le terrain réalisées par l'OMCT sont d'une importance fondamentale pour le plaidoyer auprès des autorités.

Ainsi, lors d'une mission réalisée au Paraguay en septembre 2012, l'OMCT a eu une réunion fructueuse avec le Bureau du Procureur général chargé de la mise en œuvre des décisions des Organes de traités. L'OMCT a été depuis informée de la mise en place d'un Groupe de travail comprenant, outre le Bureau du Procureur général, des représentants du Ministère des affaires étrangères, du Ministère des finances, du Ministère de la santé et du pouvoir législatif. Une rencontre de ce Groupe de travail a eu lieu entre l'une des victimes et l'ONG partenaire de l'OMCT, la Coordinadora de Derechos Humanos de Paraguay, conduisant à la conclusion d'un accord entre les parties, dont le projet a été transmis pour commentaire à l'OMCT. Cet accord est une réussite, en ce qu'il prévoit : un acte public de reconnaissance de la responsabilité de l'Etat ; un engagement, par le gouvernement, de diffuser la décision du Comité des droits de l'homme ; l'adoption de mesures visant à lutter contre l'impunité (enquête, identification des auteurs et sanctions), de non répétition et de réhabilitation, et d'assistance à la victime en matière de santé ; l'octroi d'une compensation matérielle et l'adoption d'un mécanisme de suivi pour la mise en œuvre de l'accord.

Durant l'année écoulée, l'OMCT est également intervenue dans des cas d'une importance stratégique et d'une haute valeur juridique pour les questions relatives aux droits à un recours effectif et à réparations pour crimes de torture, ou encore à l'obligation d'enquête sur des faits allégués de torture.

Ainsi, suite à une visite réalisée en février dans l'Etat de Guerrero (Mexique), l'OMCT a soumis un avis de droit relatif aux violations des droits de l'homme perpétrées à l'encontre d'étudiants de l'Ecole normale rurale « Raúl Isidro Burgos » d'Ayotzinapa, le 12 décembre 2011 dans la ville de Chilpancingo. A cette occasion, la police fédérale et de l'Etat avait violemment réprimé une manifestation pacifique causant la mort de deux étudiants, l'arrestation de 24 d'entre eux et la torture de plusieurs autres afin de les contraindre à avouer leur implication dans la fusillade des manifestants.

Cet avis de droit s'inscrivant dans le cadre d'une enquête spéciale initiée par la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), l'OMCT a rappelé et développé les principales obligations internationales en matière de droits de l'homme que la CNDH devait prendre en considération pour réaffirmer la nature absolue de la prohibition de la torture et des mauvais traitements ainsi que l'obligation d'enquêter sur les faits allégués, d'identifier et de sanctionner les responsables et d'accorder une réparation adéquate aux victimes. Dans ce cas précis, l'OMCT a exhorté la CNDH à appeler à une révision du Code pénal de l'Etat de Guerrero afin d'y inclure une définition de la torture conforme aux standards internationaux en la matière. L'OMCT a également demandé à la CNDH d'ajouter, dans ses recommandations finales, une disposition prévoyant une large participation des victimes à l'enquête criminelle.

Au-delà du travail effectué sur des cas individuels, l'OMCT continue d'être activement engagée dans un plaidoyer plus large sur la mise en œuvre effective des décisions des organes universels et régionaux de protection des droits de l'homme afin d'améliorer les processus de suivi au niveau onusien et national et, à terme, de renforcer le respect des standards internationaux. L'OMCT a ainsi participé en mai à une réunion avec les experts du Comité contre la torture, au cours de laquelle elle a salué les progrès accomplis en termes de transparence et de visibilité du processus de suivi des observations finales sur le terrain. Elle a toutefois appelé à davantage d'informations au regard de la mise en œuvre des décisions du comité relatives aux communications individuelles, par le biais notamment de la création d'une page web spécifique (informations générales sur les cas, violations des droits de l'homme identifiées, réparations requises, suivi recommandé, etc.).

793

personnes directement soutenues par l'OMCT, dont

239

au bénéfice d'une assistance juridique, médicale et/ou sociale d'urgence.



¹ John-Jean Jacques Lumbala c. République démocratique du Congo (Communication n° 2214/2012).

² Nikos Katsaris c. Grèce (Communication n° 1558/2007).

³ Eulalio Blanco Dominguez c. Paraguay (Communication n° 1828/2008) et Ernesto Benítez Gamarrá c. Paraguay (Communication n° 1829/2008).

VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS ET PROTÉGER LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

“ Je viens auprès de votre haute institution pour apporter mon témoignage et mon soutien à votre organisme. Je suis ravi de vous dire que votre intervention dans mon dossier a pesé de tout son poids. (...) Je profite de ce moment pour remercier de vive voix toute votre équipe de Genève ainsi que vos partenaires extérieurs.

L'année 2013 qui commence est une année pleine de grâce pour moi, car j'ai le moral maintenant pour affronter le monde du travail, être stable, remettre ma vie en marche et continuer le combat pour les autres. ”

Victime originaire du Cameroun.

L'audio-visuel au service de la protection des défenseurs des droits de l'homme

Depuis 2009, année de son premier documentaire destiné à faire connaître la lutte des femmes de Ciudad Juárez (Mexique) contre le féminicide, suivi, en 2010, d'un court-métrage mettant en lumière la situation des femmes congolaises victimes de viols et celle des défenseurs des droits de l'homme qui s'engagent à leurs côtés, l'OMCT a placé l'audio-visuel au cœur de sa stratégie de protection des défenseurs des droits de l'homme. L'objectif ici visé est de dépasser le cercle dit des spécialistes et de mobiliser l'opinion publique, les médias et les réseaux sociaux comme contre-pouvoirs à l'arbitraire d'Etats qui répriment les défenseurs des droits de l'homme ou, pour le moins, ne mettent pas tout en œuvre pour leur assurer des conditions favorables à l'exercice de leurs activités.

En novembre-décembre 2011, dans le cadre du projet « Défendre les défenseurs », l'actrice suisse Noémie Kocher a pris part à une mission dans la réserve du Xingu et en Amazonie brésilienne, à la rencontre des défenseurs des droits de l'homme Megaron Txucarramae et Davi Kopenawa Yanonami, afin de mettre en lumière la situation des défenseurs amérindiens menacés pour leur engagement en faveur du droit à la terre de leurs peuples et leur résistance à l'exploitation des richesses du sous-sol de la forêt amazonienne.

A l'issue de cette mission, deux documentaires ont été réalisés par Daniel Schweizer, lauréat du Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH). Le premier, intitulé « Indiens en sursis », a été produit par la Radio Télévision Suisse (RTS) et projeté, en mars, dans le cadre du magazine hebdomadaire « Temps présent » de la RTS, sur TV5 Monde et à l'occasion de deux soirées organisées par le FIFDH, dont l'une en présence de Davi Kopenawa Yanonami et de Santiago Canton, ancien Secrétaire exécutif de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Le documentaire de l'OMCT, « *Indiens d'Amazonie en sursis* »⁴, a également été largement diffusé, tant en Suisse en marge du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qu'à l'étranger. La venue de Davi Kopenawa Yanonami en Suisse a de plus donné lieu à des rencontres de travail avec des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et des Procédures spéciales, dont le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, et du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse. La couverture médiatique qui a entouré le lancement de ce documentaire et sa projection à l'occasion du Festival international du film des droits humains de Buenos Aires et du festival FILMAR en America Latina de Genève, ainsi que dans différentes villes suisses, a permis de sensibiliser un public plus large aux atteintes aux droits des populations autochtones et de leurs défenseurs.

La valeur ajoutée des supports audio-visuels pour la sensibilisation du grand public n'est plus à démontrer. Il convient de relever également que l'OMCT s'est associée à la production d'un documentaire sur l'affaire Chebeya-Bazana en République démocratique du Congo, intitulé « *L'Affaire Chebeya, un crime d'Etat* », réalisé par Thierry Michel. Ce documentaire a été présenté dans le cadre de la 19^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, en présence de la veuve de Floribert Chebeya, directeur de l'association congolaise la Voix des sans voix et membre de l'Assemblée générale de l'OMCT, du réalisateur et du Ministre de la justice congolaise. Il a également fait l'objet de nombreuses projections, notamment une au FIFDH et une autre à l'occasion de la 51^{ème} session de la Commission africaine des droits de l'homme et de peuples. Enfin, à l'occasion du 10 décembre, l'OMCT a réalisé et mis en ligne sur son site Internet dix témoignages de défenseurs des droits de l'homme luttant contre la torture et l'impunité aux Philippines, en Fédération de Russie, au Togo, en Colombie, en Inde, en Pologne, au Kenya, en Uruguay, en Turquie et en Tunisie, en illustrant les défis et obstacles auxquels ils sont confrontés, ainsi que les espoirs et déceptions qui animent leur quotidien.

Forte de l'expérience acquise au travers des trois documentaires qu'elle a produits, l'OMCT entend, à l'avenir, mettre davantage l'accent sur le recours à l'image comme outil additionnel à ceux plus traditionnels mis en œuvre dans le cadre des activités de protection des défenseurs des droits de l'homme de l'Organisation.

⁴ Le documentaire est disponible sur la plateforme de vidéo en ligne Vimeo et à fin 2012 avait été visionné à 3'019 reprises.

RENFORCER LA PREVENTION DE LA TORTURE ET DES MAUVAIS TRAITEMENTS ET LA PROTECTION CONTRE CES FLEAUX

L'OMCT, plus que jamais présente auprès des Organes de traités des Nations Unies

L'OMCT a très tôt pris conscience du rôle crucial que les Organes de traités des Nations Unies pouvaient jouer et leurs potentialités, puisque c'est en 1992 déjà qu'elle a soumis son premier rapport au Comité contre la torture des Nations Unies. Depuis cette date, l'OMCT n'a eu de cesse de travailler au renforcement de ces mécanismes, de soutenir les ONG membres et partenaires du Réseau SOS-Torture dans leurs interactions avec lesdits mécanismes, tout en facilitant leur venue à Genève. L'année 2012 est exemplaire en ce sens.

“ Je vous adresse mes plus vifs remerciements pour avoir permis à l'ACAT Madagascar (...) d'avoir eu, une seconde fois, l'heureuse possibilité de soutenir son rapport alternatif devant le CAT (...). C'était une expérience fort intéressante à tous points de vue, tant sur le plan du renforcement de capacités en ce qui concerne les organes de traités, que sur le plan des relations humaines et du développement personnel. Ce genre d'expérience permet aux associations et ONG de prendre un nouveau souffle, lorsque le doute sur la pertinence de leurs actions commence à poindre à l'horizon... Cette expérience a conforté ma conviction selon laquelle, sans un travail de collaboration, d'équipe et de Réseau, aux plans national et international, il est difficile d'atteindre les objectifs assignés. Ceci étant valable pour la société civile. De même pour l'Etat dont la surveillance des engagements est une nécessité. J'ai pu également rendre compte au représentant du Haut Commissariat aux droits de l'homme qui l'a très bien apprécié et a sollicité une collaboration accrue avec l'ACAT dans l'accomplissement de sa mission. ”

Maria Raharinarivonirina, avocate et Présidente de l'ACAT Madagascar.

En effet, ce ne sont pas moins de dix contributions qui ont été soumises au Comité contre la torture et au Comité des droits de l'homme, en étroite coopération avec des membres du Réseau SOS-Torture. Huit représentants d'ONG membres - originaires du Kenya, du Mexique, du Togo et des Philippines - ont bénéficié d'un soutien pour participer aux sessions de ces deux mécanismes. La participation de ces représentants d'ONG locales est cruciale en ce qu'elle s'intègre à leur plaidoyer auprès des experts membres des comités et de la délégation gouvernementale présente et en ce qu'elle contribue à les aider à se familiariser avec les procédures de ces mécanismes. De par cette expérience, ils sont en outre en mesure de partager les connaissances et contacts acquis avec leurs collègues et autres représentants de la société civile. Le témoignage de la défenseuse des droits de l'homme ci-contre illustre la valeur ajoutée d'une telle participation lors des sessions informelles et formelles des comités.

Outre les rapports alternatifs, l'OMCT se positionne désormais très fortement avec la soumission de notes de suivi au Comité contre la torture et au Comité des droits de l'homme. L'objectif ici visé est d'effectuer une évaluation approfondie de la mise en application, par les autorités des pays concernés, de recommandations considérées comme relevant spécifiquement du mandat de l'Organisation. Dans ce cadre, deux missions de suivi ont été réalisées en 2012, l'une au Maroc et l'autre au Nicaragua.

La mission au Maroc, conduite par Dick Marty, Vice-Président de l'OMCT, en décembre 2012, s'est déroulée une année après l'examen de ce pays par le Comité contre la torture ; l'objectif étant de soumettre à ce mécanisme une évaluation de la mise en œuvre des recommandations alors adoptées. Au cours d'une visite de six jours, la délégation de l'OMCT a pu rencontrer le Président de la Délégation interministérielle aux droits de l'homme (DIDH), le Délégué général de l'Administration pénitentiaire, ainsi que des représentants du Conseil national des droits de l'homme, du Ministère de la justice et du Ministère de l'intérieur. Les réunions se sont déroulées dans un esprit d'ouverture. A l'issue de sa mission, la délégation a relevé les progrès réalisés en matière de protection des droits de l'homme dans le cadre de la Constitution de 2011, la création de la DIDH et les mesures prises afin de ratifier le Protocole facultatif la Convention des Nations Unies contre la torture (OPCAT). Elle a toutefois fait part, avec inquiétude, des allégations sérieuses recueillies auprès de plusieurs communautés, selon lesquelles la pratique de la torture et des mauvais traitements par la police et d'autres agents chargés de l'application de la loi se poursuivent et que l'impunité suite à des violations de ce type continue d'être la règle. Les informations reçues ont confirmé les craintes sérieuses exprimées plus tôt dans l'année par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture lors de sa visite au Maroc. Ces éléments seront transmis au Comité contre la torture.

Les conclusions préliminaires de la mission au Nicaragua, menée par Eric Sottas, ancien Secrétaire général de l'OMCT, du 14 au 18 mai 2012, ont eu un impact considérable dans le grand public ; la conférence de presse organisée à l'issue de la mission bénéficiant d'une importante couverture médiatique. Il est convenu également de relever que lors de la réunion de travail avec la délégation de l'OMCT, la police nationale s'est engagée à continuer la mise en œuvre des recommandations du Comité contre la torture la concernant, y compris les actions menées en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Une note de suivi a été soumise au Comité contre la torture en septembre 2012 afin de garder ce mécanisme informé de l'évolution de la situation du respect de la torture au Nicaragua, de maintenir une certaine pression sur les autorités et de soutenir la mobilisation de la société civile nationale. De même, le rapport alternatif soumis au CAT par l'OMCT en 2009 et la note de suivi réalisée en 2012 ont été publiés et présentés à Managua le 13 décembre 2012.

En 2013, il est prévu de réaliser de telles missions de suivi au Kenya, aux Philippines, en Indonésie, en Colombie, au Mexique et au Chili.

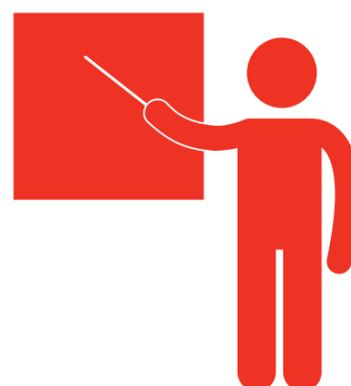
Le renforcement du rayonnement et de l'impact du Comité contre la torture

Les ONG de terrain sont confrontées à certains défis dans leur interaction avec le Comité contre la torture : absence de coordination globale, manque de transparence dans le processus de rapport des Etats, difficulté à suivre les informations en temps réel pendant toutes les étapes du processus, visibilité insuffisante du travail du comité. De plus, les ONG des pays dits difficiles peuvent ne pas avoir accès à ce mécanisme ; l'OMCT a ainsi soumis un rapport relatif à Cuba, aux côtés de nombreuses GONGOs (« government organized non-governmental organizations ») cubaines, et a été la seule organisation à participer à la réunion formelle avec les membres du CAT. Malgré des progrès réalisés dans la visibilité du Comité contre la torture et de son travail, celle-ci reste limitée à un cercle de spécialistes. Venir à Genève pour participer aux sessions du comité représente en outre un coût considérable.

Fort de ce constat et de son rôle de partenaire privilégié, l'OMCT s'est donnée pour mission, d'une part, d'accroître le rayonnement et l'impact du Comité contre la torture auprès d'un public plus large et, d'autre part, de renforcer l'engagement des ONG de terrain auprès de ce mécanisme avec comme finalité le soutien à leurs actions visant à la mise en œuvre au niveau national de la Convention contre la torture.

A l'issue de chacune des deux sessions, l'OMCT a publié sa newsletter OMCT@CAT, dont la vocation est d'informer non seulement les publics cibles de l'Organisation, mais également toutes celles et ceux qui sont mobilisés par la lutte contre la torture. De plus, en partenariat avec d'autres ONG, l'OMCT a twitté les sessions du comité qui sont également filmées et retransmises en direct (<http://www.treatybodywebcast.org>).

Cette volonté de dépasser le cercle des initiés a conduit au lancement, par l'OMCT et l'organisation GMEDIA, d'une initiative originale visant à la mobilisation de journalistes autour du Comité contre la torture afin qu'ils soient sensibilisés, et dès lors intéressés à couvrir des sujets en lien avec la torture. Une première session de formation sur les standards internationaux relatifs aux droits de l'homme, rassemblant une dizaine de journalistes mexicains, s'est ainsi tenue du 29 octobre au 3 novembre, en marge de la session du comité. Les commentaires positifs des participants ont confirmé le bien-fondé et l'utilité de cette démarche ; d'autres formations seront organisées en 2013.



6
séminaires de formation à l'intention de
158
défenseurs des droits de l'homme.

RENFORCER LA PREVENTION DE LA TORTURE ET DES MAUVAIS TRAITEMENTS ET LA PROTECTION CONTRE CES FLEAUX

Bénin et Uruguay : protection des enfants contre la torture et les mauvais traitements

Depuis 2009, l'OMCT collabore étroitement avec deux ONG membres de son Réseau SOS-Torture à la protection des enfants privés de liberté contre la torture et les mauvais traitements au Bénin et en Uruguay, à savoir Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM) et Instituto de Estudios Legales y Sociales (IELSUR). L'originalité de cette coopération réside dans le fait que l'OMCT et ses partenaires ne traitent pas seulement des manifestations de la violence, mais qu'ils interviennent également sur ses causes, qu'il s'agisse d'une législation nationale inadéquate, de la stigmatisation des enfants emprisonnés ou de la méconnaissance, par les personnels et autres acteurs concernés par l'administration de la justice juvénile, de leurs droits.

Les résultats obtenus en 2012 sont éloquentes.

Au Bénin, il convient de citer tout d'abord la formation de douze juges pour mineurs, récemment nommés, et de juristes en matière de droits et de protection des enfants en conflit avec la loi et privés de liberté. Cette formation, à laquelle a participé Michel Lachat (membre fondateur de l'Institut International des Droits de l'Enfant (IDE) et président du Tribunal des mineurs du Canton de Fribourg en Suisse), s'est focalisée sur les alternatives à la privation

de liberté (question de la déjudiciarisation et de la réinsertion sociale) et les modalités d'application des garanties judiciaires. Selon l'évaluation réalisée à l'issue de cette formation, 90% des participants ont estimé avoir amélioré leurs connaissances en matière de justice juvénile et sur la problématique des enfants privés de liberté. L'atelier organisé à l'intention de quatorze représentants de la société civile a quant à lui débouché sur la mise en place d'un groupe de travail sur la justice pour mineurs avec pour objectif d'accroître l'efficacité du système d'assistance, de coordination et de contrôle des enfants incarcérés.

L'OMCT et ESAM ont également contribué de manière déterminante à la réforme du Code de procédure pénale, adopté par l'Assemblée nationale en mars, suite aux recommandations formulées par le Sous-comité pour la prévention de la torture des Nations Unies. Le Code se fonde désormais sur le principe de la présomption d'innocence et inclut l'obligation d'informer toute personne des charges retenues contre elle et du droit d'être assisté d'un défenseur.

En Uruguay aussi, l'OMCT et son partenaire IELSUR se sont fortement engagés dans des actions de plaidoyer visant à préserver les droits des enfants privés de liberté, plus particulièrement dans le cadre de deux projets de lois prévoyant un renforcement des mesures répressives à leur encontre : le premier de ces projets concerne l'adoption d'un régime spécial de responsabilité pénale pour les enfants et le second porte sur un régime d'internement pour consommation et/ou possession de drogues. En effet, de nombreux débats relatifs à l'abaissement de l'âge de responsabilité pénale, au renforcement des peines pour des délits commis par des mineurs et à la mise en place de nouveaux critères pour justifier de la détention des enfants ont lieu actuellement dans le pays.

L'OMCT et IELSUR ont transmis leurs préoccupations au Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture en prévision de sa future visite en Uruguay. Il convient de relever à cet égard que les inquiétudes soulevées par l'OMCT et IELSUR ont été reprises par le Rapporteur qui a relevé le rythme insatisfaisant des réformes du système judiciaire pour mineurs et l'absence d'un plan ou d'un programme global en matière de réhabilitation et de réintégration des enfants.

Parallèlement à ces actions de plaidoyer, l'OMCT et IELSUR ont organisé un atelier de formation, intitulé *Contrôler la mise en œuvre des droits de l'homme : l'utilisation des mécanismes du système universel de protection des droits de l'homme* à l'intention de vingt représentants d'organisations de la société civile. L'évaluation réalisée en fin de session a confirmé la satisfaction des participants et leur volonté, pour 92% d'entre eux, de partager les connaissances acquises avec leurs collègues.

Enfin, il convient de relever que le travail réalisé au Bénin et en Uruguay a été complété par des actions de plaidoyer réalisées au niveau international, lors de la Journée spéciale consacrée à l'administration de la justice juvénile durant la 19^{ème} session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. L'OMCT et ses deux partenaires, présents à Genève, ont pu ainsi sensibiliser les différents acteurs concernés quant à la situation des enfants privés de liberté dans leurs pays respectifs et, plus largement, sur les bonnes pratiques identifiées dans le cadre de la réalisation du projet et les défis à la mise en œuvre des standards internationaux en la matière.

“ Au terme de cette visite, je peux affirmer que le projet mené au Bénin est d'une importance majeure pour une meilleure protection des enfants privés de liberté et pour relever les défis futurs, qui sont le renforcement de la mise en œuvre des recommandations des organes internationaux de protection des droits de l'homme, tel que le SPT, et l'affermissement de l'application des lois nationales. Ce projet, tel qu'il est conçu, rassemble diverses activités et permet d'obtenir un résultat très positif à différents niveaux de réalisation. Au surplus, orienté sur la situation des enfants privés de liberté et contre toutes formes de violence, y compris la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, il ouvre le contexte à des spécialisations et réalisations très ciblées.

Au vu de mes connaissances et de mon expérience vécue au Bénin, je soutiens sans hésitation ce projet qui m'apparaît tout à fait pertinent en matière de protection des enfants détenus, ainsi que les organisations impliquées dans ce domaine.”

Michel Lachat, Président du Tribunal des mineurs du canton de Fribourg/Suisse, membre fondateur et vice-président de l'Institut International des Droits de l'Enfant (IDE) à Sion/Suisse.

République démocratique du Congo : lutter contre la violence à l'égard des femmes au Nord et Sud-Kivu par la formation des ONG locales et le soutien à leurs activités

L'année 2012 a été marquée par le développement d'un nouveau projet, en étroite collaboration avec l'ONG Synergie des femmes pour les victimes des violences sexuelles (SFVS), organisation membre du Réseau SOS-Torture de l'OMCT basée à Goma, et dont la fondatrice et coordinatrice Justine Masika Bihamba est membre de l'Assemblée générale de l'OMCT.

Son objectif est de contribuer à la prévention et à l'éradication de la torture à l'encontre des femmes, y compris la violence sexuelle, au Nord et Sud-Kivu, par le renforcement des capacités des défenseurs des droits fondamentaux des femmes (organisations locales de la société civile, avocats et travailleurs sociaux) à mieux appréhender et à utiliser les standards et procédures internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme dans le cadre de leurs activités ainsi que dans leur lutte contre l'impunité.

Ce projet est innovant en ce qu'il conjugue des activités de formation et de plaidoyer. En 2013, vingt défenseurs des droits fondamentaux des femmes du Nord et du Sud-Kivu participeront à deux séminaires de formation ainsi qu'à l'élaboration d'un rapport conjoint de plaidoyer relatif à la prévention de la torture à l'encontre des femmes.

Ce rapport a pour principal objectif de contribuer aux réformes politiques et juridiques, principalement à l'échelon local, afin de recenser les moyens pratiques permettant d'assurer aux femmes une meilleure protection contre la violence et de renforcer le cadre régissant les enquêtes, les poursuites, les sanctions et les réparations dans des cas de violence contre les femmes. Le rapport abordera les problèmes rencontrés, avant de se concentrer sur les solutions et recommandations concernant notamment : les politiques et pratiques actuelles qui garantissent l'impunité aux auteurs, favorisant la violence ; l'absence de mesures visant à assurer aux victimes une protection physique et une assistance ; le manque de garde-fous juridiques et de mécanismes permettant aux femmes de se défendre ; la situation catastrophique des services de maintien de l'ordre et de l'appareil judiciaire, de la justice ; les carences en matière de voies de recours et de réparation pour les femmes ayant subi des abus ; l'inégalité entre les femmes et les hommes en droit et dans les faits. Il sera présenté aux autorités provinciales et de la République démocratique du Congo lors d'une mission de suivi à Goma, à Bukavu et à Kinshasa, et au niveau international (Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et Commission africaine des droits de l'homme et des peuples).

“ Ayant pris une part active dans le projet pendant la mission au Bénin, je crois que celui-ci est d'une grande importance pour relever les défis à venir comme, en l'occurrence, renforcer la mise en œuvre des recommandations des organes internationaux de protection des droits de l'homme, principalement du SPT. La diversité des activités réalisées dans le cadre de ce projet permet une mise en œuvre des recommandations du SPT auprès de différents acteurs et organes de l'Etat. Par ailleurs, le fait que le projet soit focalisé sur la situation des enfants privés de liberté, permet une spécialisation dans ce contexte et la réalisation d'activités plus ciblées. Basé sur la connaissance et expérience des organisations impliquées dans ce projet, quand à la situation des enfants détenus au Bénin, je n'ai donc aucune hésitation à soutenir ce projet, qui me semble tout à fait pertinent pour assurer la protection des enfants privés de liberté au Bénin.”

Fortuné Gaétan Zongo, membre expert international du Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture (SPT) et juge des mineurs au Burkina Faso.

L'OMCT à Tunis et à Tripoli : agir aux côtés des acteurs du processus de transition

Notre présence en Tunisie

C'est à l'issue d'une mission de haut niveau réalisée en mai 2011 que l'OMCT a ouvert son bureau à Tunis en septembre de la même année, concrétisant ainsi la volonté de l'Organisation d'accompagner les organisations membres et partenaires du Réseau SOS-Torture dans le processus de transition en cours ; de soutenir ce processus par l'apport d'expertises sur les réformes visant à lutter contre la torture ; de renforcer la responsabilité pour les actes de torture commis ainsi que le cadre institutionnel et légal en matière de prévention de ce fléau.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau de Tunis s'est fortement engagé en ce sens, aux côtés des organisations de la société civile et des autorités tunisiennes.

En février, s'est tenue la première Consultation nationale sur la prévention de la torture et des mauvais traitements qui a rassemblé des membres de l'Assemblée constituante, des représentants d'institutions gouvernementales et de la société civile, ainsi que des experts internationaux pour discuter des réformes nécessaires pour prévenir et éradiquer la torture et les mauvais traitements.

A l'issue de cette rencontre, des recommandations ont été adoptées en lien notamment avec le développement d'un plan d'action. Parmi les démarches nécessaires identifiées par les participants, il convient de citer le renforcement du cadre légal et juridique pour les victimes de la torture ; un engagement des autorités, en coopération avec la société civile, pour leur réhabilitation et l'initiation d'un processus de justice transitionnelle et de réforme de la justice pour faire toute la vérité et sanctionner les actes de torture commis sous le régime du Président Ben Ali (<http://www.omct.org/fr/reports-and-publications/tunisia/2012/04/d21730/>).

Le Bureau de l'OMCT à Tunis s'est également mobilisé, aux côtés de l'Association pour la Prévention de la Torture (APT) et du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour l'établissement d'un mécanisme national de prévention. L'OMCT et l'APT ont ainsi offert, à plusieurs reprises, une plateforme d'échange et de dialogue entre leurs partenaires de la société civile, les décideurs et les législateurs tunisiens, afin qu'une telle instance opérationnelle et indépendante voit le jour dans les plus brefs délais. Pas moins de cinq ateliers relatifs à l'instauration d'un tel mécanisme ont été organisés entre mars et septembre. En janvier 2013, les deux Organisations se sont félicitées de la finalisation, par le gouvernement tunisien, de son avant-projet de loi sur la création de l'Instance nationale pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Enfin, l'année 2012 a été marquée par l'acceptation, par l'Union européenne, d'un projet de deux ans géré par le Bureau de Tunis dont l'objectif est tout à la fois d'améliorer l'accès des victimes d'actes de torture et de mauvais traitements à la justice et de favoriser la création d'un système offrant une prévention et une protection efficaces contre ces fléaux. Les

résultats attendus sont l'amélioration, d'une part, de l'accès des victimes à une assistance spécialisée par la mise en place de structures de réhabilitation, notamment en régions, et, d'autre part, de l'aptitude des acteurs locaux à documenter et à défendre des cas de torture au plan national et international. Il est également attendu que ce projet conduise à des réformes juridiques et politiques de nature à améliorer la prévention de la torture et des mauvais traitements. Ce projet sera mis en œuvre à partir de 2013.

Notre présence en Libye

C'est en 2012 également que l'OMCT a pu, pour la première fois, s'engager de manière déterminante en faveur du respect des droits de l'homme et de la prohibition absolue de la torture en Libye. Au bénéfice d'un financement de l'Union européenne, l'OMCT, en partenariat avec l'Organisation International Rehabilitation Council for Torture Victims (IRCT), met en œuvre un projet qui vise à renforcer les capacités de celles et ceux (défenseurs des droits de l'homme, avocats, juges, représentants de la société civile) qui travaillent au service des victimes ; à plaider pour que des réformes anti-torture fassent partie intégrante du processus de transition politique afin qu'un cadre juridique national respectueux des standards internationaux en la matière puisse voir le jour ; à renforcer l'accès des victimes à la justice et à sensibiliser l'opinion publique à la prohibition absolue de la torture.

Deux missions sur le terrain, l'une d'évaluation et l'autre de haut niveau, se sont déroulées respectivement en avril et octobre. La mission d'évaluation a permis à l'OMCT de prendre tout à la fois la mesure de la gravité de la situation de la torture en Libye, et plus particulièrement sa persistance depuis la Révolution, et d'identifier les acteurs locaux avec lesquels collaborer pour la mise en œuvre du projet. A l'issue de cette mission, l'OMCT a ouvert une représentation à Tripoli.

La mission de haut niveau a eu quant à elle pour objectifs, d'une part, d'identifier les obstacles et difficultés rencontrés par les victimes de torture et de violences dans l'exercice de leur droit à un recours effectif et à une réparation adéquate et, d'autre part, d'évaluer la volonté des autorités libyennes d'engager les réformes nécessaires afin d'éradiquer la torture et les mauvais traitements. Trois problématiques majeures caractéristiques de la situation des droits de l'homme en Libye ont ainsi été mises en évidence.

La première de ces problématiques est la fragilité des structures de l'Etat, et son incapacité à contrôler les différentes milices armées qui ont formellement intégré le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la défense suite au décret promulgué par le Conseil national de transition en septembre 2012. En l'état, il n'y a d'allégeance qu'aux chefs des milices et non aux responsables au sein des Ministères concernés. Cette intégration reste donc fictive sur le plan pratique ; l'Etat n'ayant aucune mainmise sur ces groupes armés qui conservent leurs propres agendas, selon leurs intérêts politiques et religieux. La deuxième problématique identifiée est l'isolement des victimes de torture en matière de recours à la justice et à l'obtention de réparation, et notamment celles appartenant aux communautés déplacées. La délégation, composée de représentants de l'OMCT – dont le Secrétaire général – et de l'IRCT, a été fortement préoccupée par la lenteur des mé-

canismes d'accès à la justice au niveau national, le manque de garanties juridictionnelles, ainsi que par les allégations selon lesquelles des actes de torture et de mauvais traitements continueraient d'être perpétrés par la police et les autres agences chargées d'appliquer les lois, et ce en toute impunité. L'absence d'une politique coordonnée de gestion et de supervision des centres de détention constitue la troisième problématique identifiée. Malgré le passage, en juin 2012, de 33 prisons sous le contrôle de la police judiciaire, et le transfert d'une prison militaire à Benghazi (comprenant 380 prisonniers) sous l'autorité du Ministère de la Défense, l'existence de centres de détention, *de facto* hors du contrôle de l'Etat, et le dysfonctionnement du système pénitentiaire libyen, sont sources de graves inquiétudes.

Lors de cette mission, la délégation a réitéré son engagement auprès des autorités publiques libyennes et de la société civile de les accompagner dans le difficile processus de transition. Elle a pu nouer des contacts précieux auprès de représentants des Ministères de la justice, de la santé et de la défense. A cet égard, il convient de relever que le Ministère de la justice s'est montré disposé à tenir en 2013 une table ronde avec la société civile pour discuter des réformes législatives nécessaires.

Deux séminaires de formation ont également été organisés à Tripoli durant l'année écoulée. Le premier atelier, en partenariat avec la Libyan Judges Organisation, a été consacré à la prohibition de la torture et des mauvais traitements dans le cadre du système judiciaire et a rassemblé des juges, procureurs et avocats libyens. C'est la première fois où des membres de la communauté juridique ont pu échanger sur la compatibilité de la législation nationale avec les standards internationaux ; ses lacunes au regard de la criminalisation de la torture ; la nécessité de garanties judiciaires protégeant les personnes arrêtées, accusées et détenues ; le rôle de la communauté juridique dans le respect du droit des victimes à réparation et réhabilitation, et les méthodes visant à créer un système sécurisé et confidentiel d'accès à la justice, en particulier pour les victimes de violence sexuelle. Le deuxième séminaire, organisé en collaboration avec le Libyan Group to Monitor Human Rights Violations a traité de l'investigation et de la documentation de la torture et des mauvais traitements et a rassemblé des participants de tout le pays : avocats, travailleurs sociaux et un membre du Parlement. Cette formation, qui se distingue par l'originalité de son programme (ateliers, discussions de groupes, jeux de rôle et visite d'une prison) a été conduite par des experts en droit international des droits de l'homme, et dans la documentation juridique et médicale des cas de torture et de mauvais traitements. Les participants ont été très satisfaits de cette approche nouvelle et interactive en matière de formation.

L'OMCT est convaincue que la conjonction de ses activités de formation, de plaidoyer et de sensibilisation de l'opinion publique permettront de générer un consensus autour de la prohibition absolue de la torture et des mauvais traitements.



425

interventions urgentes, soit de portée générale (y compris droits économiques, sociaux et culturels), soit pour des victimes spécifiques (enfants, femmes et défenseurs des droits de l'homme).

RENFORCEMENT DES CAPACITES ET SOUTIEN AUX MEMBRES ET PARTENAIRES DU RESEAU SOS-TORTURE

«Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture»

Mobilisation des membres du Réseau SOS-Torture

A l'occasion du 26 juin et du 10 décembre, l'OMCT a poursuivi la Campagne de médiatisation internationale lancée en juin 2010 par Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies, et symbolisée par le Manifeste «Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture» de l'OMCT signé par plusieurs lauréats du prix Nobel, à savoir Martti Ahtisaari, Jimmy Carter, Jean-Marie Gustave Le Clézio, Rigoberta Menchú, Adolfo Pérez Esquivel, José Ramos-Horta, Joseph Stiglitz et Desmond Tutu. Cette campagne, qui comptait fin 2012 plus de 4'676 signataires individuels, répartis dans plus de 105 pays, est régulièrement postée sur les médias sociaux (Facebook et Twitter) et est en permanence sur le site Internet de l'OMCT (<http://www.omct.org/fr/international-campaigns/campaign-prohibition-torture/>).

La célébration du **26 juin** a donné lieu à la réalisation d'un spot de près de trois minutes donnant la parole à des membres de l'Assemblée générale de l'OMCT: Jahel Quiroga Carillo (Colombie), Dick Marty (Suisse), Panayote Elias Dimitras (Grèce), Oumar Diallo (Sénégal), Nassera Dutour (Algérie), Aminata Dieye (Sénégal), Claudia Samayoa (Guatemala), Rosemarie Del Rosario Trajano (Philippines), Olga Sadovskaya (Fédération de Russie) et Mokhtar Triffi (Tunisie). Il leur a été demandé de faire part en quelques mots de leur ressenti sur la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture. Ce spot - placé sur le site Internet de l'OMCT www.omct.org - a été largement diffusé, notamment par le biais des réseaux sociaux, Facebook, Twitter ainsi que sur la plateforme de vidéo en ligne Vimeo sur laquelle le spot avait déjà été visionné et partagé plus de 1'292 fois fin 2012.

Outre ce spot, l'OMCT a diffusé un communiqué de presse intitulé *Victim's rights must be centre stage in global fight against torture* mettant l'accent sur les obligations qui sont celles des Etats de fournir aux victimes des recours effectifs et une réparation pour les tortures subies, et s'inquiétant de l'impunité qui continue de prévaloir dans de nombreuses régions du monde.

Le 26 juin 2012 en soirée, l'OMCT et le Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH) de Genève ont organisé une soirée film-débat intitulée *Quelle vie après la torture?* avec projection du documentaire *After Life* de la réalisatrice finlandaise Mervi Junkkonen qui raconte le parcours de quatre hommes victimes de torture dans leur propre pays. La projection a été suivie d'un débat sur la thématique en présence notamment de spécialistes de la santé, d'une victime tunisienne de torture et de la Secrétaire générale adjointe de l'OMCT. Le débat qui a suivi la diffusion du film est visible sur la chaîne Vimeo de l'OMCT: <http://vimeo.com/omct>.

Le Bureau de l'OMCT à Tunis s'est également mobilisé autour de cette journée en coopération avec l'Organisation Contre la Torture en Tunisie (OCTT), le Danish Institute Against Torture (Dignity), l'ACAT France (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) et l'APT - une première dans l'histoire de la Tunisie. Les 25 et 26 juin 2012, à la Maison de la Culture

«Ibn Khouldoun» à Tunis, des artistes se sont exprimés sur le sujet au travers de graffitis; de plus, une exposition des photos du photographe Augustin Le Gall été ouverte au public. Le film «Handhal» de Mahmoud Joumni a été projeté et suivi d'un débat entre Me Radhia Nasraoui, le Dr Zeinab Abroug et le réalisateur. Les groupes de musique, l'Empire, Nouveau Système, Yasser Jraidi et Badia Bouhriz ont donné un concert à la Maison de la Culture «Ibn Khouldoun», alors qu'une tente était érigée à l'initiative de l'Association Tunisienne des Jeunes Avocats (ATJA) sur l'avenue Bourguiba afin d'informer et de sensibiliser le public sur la protection contre la torture et les mauvais traitements. Enfin, un colloque sur le rôle des avocats dans la prévention de la torture et des mauvais traitements durant l'enquête préliminaire a été organisé, le 27 juin 2012, conjointement par l'Ordre National des Avocats en Tunisie, l'ATJA, l'APT et l'OMCT.

Une autre première dans l'histoire de la Libye a été l'organisation par l'OMCT - en partenariat avec la Libyan Judges Organisation et le Libyan Group to Monitor Human Rights Violations - d'un panel intitulé *The prohibition of torture in Libya: why, how and when?* auquel ont participé le Professeur Salah Al Marghani, Ministre libyen de la Justice; Roberto Garretton, avocat des droits de l'homme chilien et membre du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire et le juge tunisien, Kalthoum Kennou, Président de l'Association des Juges Tunisiens. Ce débat a permis de lever le voile sur une thématique tue durant des décennies.

La célébration du **10 décembre** a été l'occasion pour l'OMCT de mettre en lumière, dans le cadre d'une campagne intitulée *Dix jours d'activisme contre la torture et l'impunité*, le combat mené par dix défenseurs des droits de l'homme dans le monde, en illustrant les défis et obstacles auxquels ils sont confrontés, les espoirs et déceptions qui animent leur quotidien. Ces dix défenseurs, dont les portraits ont été révélés - du 1er au 10 décembre - sur le site de l'OMCT (<http://www.omct.org/fr/human-rights-defenders/events/2012/12/d22055/>) sont: Edeliza P. Hernandez, Directrice exécutive, Medical Action Group (MAG), Philippines; Igor Kalyapin, Fondateur et Président, Interregional NGO «Committee Against Torture», Fédération de Russie; Pierre-Claver Dekpoh, Secrétaire général, ACAT-Togo, Togo; Franklin Castañeda, Président, Comité de Solidaridad con los Presos Políticos (CSPP), Colombie; Kirty Roy, Secrétaire, MASUM, Inde; Adam Bodner, Vice-Président, Helsinki Foundation for Human Rights, Pologne; Saida Ali, Directrice exécutive, Coalition on Violence Against Women, Kenya; Luis Perdenera, Coordinateur des droits de l'enfant, Instituto de Estudios Legales y Sociales (IELSUR), Uruguay; Yavuz Binbay, Fondateur et Président, SOHRAM-CASRA, Turquie; Radhia Nasraoui, Présidente, Organisation Contre la Torture en Tunisie (OCTT), Tunisie.

Ces dix jours d'activisme ont été lancés le 1^{er} décembre à Genève lors d'une Flash mob; un événement qui a rassemblé des acteurs représentant la prohibition absolue de la torture et des passants appelés à se joindre à cet appel à la mobilisation, relayé par le Secrétaire général de l'OMCT.

“ Thank you very much and it is with much pride that to be included in the 10 prominent human rights defenders of the OMCT SOS-Torture Network. Again, I would like to express my utmost gratitude for the trust and recognition that the OMCT-SOS-Torture Network have given me and to MAG's work in the fight against torture in the Philippines. ”

Edeliza P. Hernandez, Directrice exécutive, Medical Action Group (MAG).

“ Muchas gracias a ustedes por su trabajo y por el reconocimiento que nos hacen. ”

Franklin Castañeda, Président, Comité de Solidaridad con los Presos Políticos (CSPP).

Le bilan de la campagne de médiatisation internationale poursuivie par l'OMCT à l'occasion de ces deux dates emblématiques s'avère positif, en ce qu'elle est parvenue à rassembler et à mobiliser les membres du Réseau SOS-Torture autour du rappel de la prohibition absolue de la torture et des mauvais traitements et du droit des victimes à obtenir réparation. L'utilisation de supports audiovisuels a clairement permis d'atteindre un public plus large, au-delà du cercle dit des «spécialistes». Il est de même de la soirée film-débat co-organisée avec le FIFDH. L'organisation d'événements à cette occasion à Tunis et à Tripoli - et l'accueil positif qui leur a été réservé - est un signal extrêmement positif.

Forum de Genève: pour un plan d'action international contre la torture

Les 4 et 5 mai 2012 à Genève, l'OMCT a rassemblé 40 membres du Réseau SOS-Torture, des experts internationaux et des défenseurs des droits de l'homme de premier plan, impliqués dans la coordination de la Campagne de médiatisation internationale, provenant des pays suivants: Algérie, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Chili, Colombie, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Géorgie, Guinée Equatoriale, Inde, Iran, Japon, Kenya, Liban, Maroc, Mexique, Palestine, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Sénégal et Tunisie.

Ces partenaires, experts internationaux et défenseurs des droits de l'homme, se sont penchés sur les stratégies développées et mises en œuvre par l'OMCT pour renforcer la prohibition absolue de la torture et des mauvais traitements, et plus particulièrement le manque de mise en œuvre des standards internationaux en la matière et les difficultés d'assurer l'obligation de rendre des comptes pour les violations des droits de l'homme perpétrées.

Des ateliers ont ainsi été consacrés aux thématiques et situations concrètes suivantes: les obstacles structurels (juridiques, institutionnels et pratiques) à l'exercice du droit au recours et à réparation par les victimes; l'incidence des

mesures sécuritaires sur le respect de l'obligation de rendre des comptes; les opportunités que représentent les processus de transition pour le respect de cette obligation et les défis qui se font jour pour maximiser de telles opportunités; les problèmes posés par la privatisation de la sécurité; le respect du droit des personnes particulièrement vulnérables à la torture d'exercer leur droit au recours et à réparation.

Les discussions relatives à l'amélioration des stratégies se sont articulées autour des axes suivants:

- les stratégies juridiques contentieuses devant les mécanismes onusiens, y compris les questions liées aux difficultés de documentation, à l'absence de voies de recours et d'enquêtes effectives au niveau national; l'approche stratégique dans la sélection des cas et des mécanismes auprès desquels ils seront soumis et la question de la mise en œuvre des décisions;
- les stratégies à développer envers les mécanismes conventionnels et non-conventionnels des droits de l'homme pour renforcer l'obligation de rendre des comptes (réhabilitation et prévention) avec une réflexion notamment sur le renforcement de la plaidoirie et de la médiatisation du Comité contre la torture et de la mise en œuvre de ses recommandations;
- une discussion sur les approches et les moyens à disposition pour mobiliser l'opinion publique (réseaux sociaux et techniques modernes de communication) et une réflexion sur la nature et le contenu des messages à destination du grand public.

Ces deux journées de réunion ont donné lieu à des échanges animés et constructifs qui ont permis aux participants d'analyser de manière plus approfondie les défis majeurs et les opportunités qui se présentent aujourd'hui dans la lutte contre la torture et les mauvais traitements et pour le renforcement de la prohibition absolue de la torture. Les débats ont aidé à clarifier des questions juridiques et politiques dans des domaines difficiles; ont permis un échange des bonnes pratiques de plaidoyer et documentation de la torture; ont renforcé les partenariats avec les ONG sur le terrain dans le renforcement de la prohibition absolue de la torture; et ont permis à l'OMCT d'identifier des recommandations qui vont la guider dans la suite de ses activités, notamment dans la soumission de plaintes et de cas individuels, dans l'utilisation des mécanismes conventionnels, notamment le Comité contre la torture et dans le suivi de la Campagne de médiatisation internationale pour la prohibition absolue de la torture.

Renforcement des ONG membres et partenaires du Réseau SOS-Torture

Le soutien aux ONG membres du Réseau SOS-Torture et le renforcement de leurs capacités est au cœur même de la stratégie de l'OMCT, qu'il s'agisse d'un appui dans leurs actions de plaider auprès des autorités nationales pour une mise en œuvre des recommandations/décisions adoptées par les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme ou d'un soutien dans leurs interactions avec ces mécanismes. Ce soutien se matérialise également par l'organisation de séminaires de formation sur le terrain.

Les ateliers régionaux de formation

En 2012, l'OMCT a organisé deux ateliers régionaux de formation relatifs aux procédures judiciaires et quasi-judiciaires, l'un en Côte d'Ivoire et l'autre au Mexique, à l'intention de trente quatre juristes et avocats. Ces ateliers s'inscrivent dans la stratégie de « formation par l'action » développée par l'OMCT. La formation n'est en effet pas conçue comme un simple transfert académique de connaissances, mais comme un effort de réponse aux questions et difficultés qui se posent au quotidien dans le travail des acteurs luttant pour un meilleur respect des droits de l'homme sur le terrain. Le suivi des ateliers est dès lors crucial, tant la mise immédiate en pratique des connaissances acquises est synonyme d'appropriation de ces connaissances.

A titre d'exemple, depuis la clôture de l'atelier en Côte d'Ivoire, l'un des participants, représentant d'une ONG membre du Réseau SOS-Torture, a soumis - avec le soutien de l'OMCT - deux plaintes à la Cour de Justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest au nom de deux victimes, l'une originaire du Bénin et l'autre du Togo. Un participant, membre d'une ONG de Guinée, a quant à lui sollicité l'assistance technique de l'OMCT concernant un projet de loi contre la torture élaboré par les membres de la société civile. L'OMCT a transmis ses commentaires qui ont été pris en compte lors d'un atelier national de validation par nombre d'acteurs de la société civile. Le texte a fait l'objet d'un plaidoyer auprès des autorités politiques et judiciaires et une rencontre a notamment eu lieu entre cette organisation et le Ministre des droits de l'homme et des libertés publiques à ce propos. Ce texte est actuellement à l'étude auprès du cabinet du Ministère guinéen de la justice. La même organisation a également sollicité l'OMCT pour une assistance technique afin de finaliser un programme de formation destiné aux officiers de police judiciaire ayant pour thème: *Les droits de l'homme et l'enquête préliminaire dans les services de police judiciaire*. L'OMCT lui a transmis ses suggestions ainsi que des questions et un exercice pratique à l'attention des participants. Enfin, l'un des participants de la République démocratique du Congo a sollicité les commentaires de l'OMCT sur un projet de rapport de monitoring des arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que des actes de torture documentés dans les territoires de Rutshuru et Nyiragongo à l'attention des autorités (gouvernement central et provincial, autorités judiciaires).

Pour conclure, les participants aux deux ateliers ont jugé la qualité des formateurs excellente et ont apprécié la diversité des participants sélectionnés par l'OMCT, qui a permis un échange

et un partage d'expérience avec les juristes des autres pays, notamment sur les moyens de lutter efficacement contre la torture et les mauvais traitements. Selon les participants, les ateliers vont très certainement influencer leur approche stratégique vis-à-vis de leur gouvernement respectif en termes de lutte en la matière. Les participants ont également apprécié les cas pratiques proposés et ont indiqué avoir organisé des réunions de restitution de la formation à l'attention de leurs collègues.

Le soutien à un membre du Réseau SOS-Torture

Au-delà du renforcement des compétences des ONG membres et partenaires du Réseau SOS-Torture, l'OMCT s'est également attachée à soutenir structurellement ses membres au sortir de la chute de régime arbitraire. Ainsi, tout au long de 2012, le Bureau de l'OMCT à Tunis s'est engagé très activement dans le renforcement des compétences de l'Organisation Contre la Torture en Tunisie (OCTT), un membre du Réseau SOS-Torture. Considérée comme illégale sous Ben Ali⁵, l'OCTT a pu enfin s'enregistrer à la chute du régime, en mars 2011, et poursuivre ainsi sa lutte, sans entrave.

“ Mes compétences en termes de rédaction des requêtes individuelles sont significativement renforcées, car j'ai les aptitudes requises pour la formalisation d'une plainte individuelle tant devant la Commission africaine des droits de l'homme que le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture. ”

Un participant à l'atelier qui s'est tenu en Côte d'Ivoire.

“ En el taller de la OMCT tuve la oportunidad de adquirir herramientas valiosas para la selección, redacción y presentación de casos ante los diferentes órganos de Tratados de Naciones Unidas; además de consejos muy útiles de quienes ya han acudido a dicho sistema. Sin duda, es un conocimiento de gran importancia para ejercer acciones de defensa de Derechos Humanos desde la organización a la cual pertenezco, tomando en consideración que cada vez son mayores los retos que enfrentamos en cuanto a mecanismos para la denuncia de violaciones de Derechos Humanos. ”

Kairin Peñaloza, Coordinatrice internationale, Observatorio Venezolano de Prisiones (Venezuela), participante à l'atelier organisé au Mexique.

“ Participar en el taller organizado por la OMCT y la CMDPDH fue una experiencia enriquecedora. Como abogada defensora de derechos humanos en Perú, es necesario poder contar con información relevante sobre instancias internacionales donde acudir para satisfacer las necesidades de las víctimas de graves violaciones que buscan verdad, justicia y reparación. Frente a ello, las ponencias, casos prácticos, intervenciones de los otros participantes, y la documentación que nos dieron en el taller sobre el sistema de Naciones Unidas han sido valiosas para aplicarlas en el trabajo de litigio que desarrollo. Agradezco sinceramente la oportunidad de haber podido participar en un evento tan bien organizado y de tan alta calidad de contenido. ”

Gisela Astocondor, Avocate, Asociación Pro Derechos Humanos (Pérou), participante à l'atelier organisé au Mexique.

⁵ Connue alors sous le nom d'Association de lutte contre la torture en Tunisie.

EN UN CLIN D'OEIL



Assistance d'urgence et soutien pour le dépôt de plainte en faveur de victimes de torture

- Octroi d'une **assistance juridique, médicale et/ou sociale d'urgence** en faveur de **177 victimes** de torture (45 cas individuels et un cas d'assistance collective) en étroite collaboration avec des membres du Réseau SOS-Torture et des organisations partenaires de l'OMCT dans les **16 pays** suivants: **Arabie saoudite, Cameroun, Chili, Congo Brazzaville, Cuba, Fédération de Russie, Guatemala, Inde, Iran, Liban, Pérou, République démocratique du Congo, Sénégal, Sri Lanka, Syrie** et **Turquie**.
- Publication de **89 interventions urgentes** (appels urgents, communiqués de presse et lettres bilatérales adressées aux autorités) en faveur de **124 victimes** et **6 groupes** (dont des enfants et des femmes), dans les **30 pays** suivants: **Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Colombie, Cuba, Djibouti, Fédération de Russie, France, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Inde, Iran, Israël, Malaisie, Mauritanie, Mexique, Moldavie, Népal, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Syrie, Togo, Tunisie** et **Venezuela**.
- Soumission de **quatre plaintes** - trois auprès du Comité contre la torture des Nations Unies et une auprès du Comité des droits de l'homme pour le compte de sept victimes de torture et de mauvais traitements originaires de la **République démocratique du Congo** (1 victime), du **Mexique** (4 victimes), de l'**Iran** (1 victime) et du **Sri Lanka** (1 victime), en étroite coopération avec des organisations membres ou non du Réseau SOS-Torture.
- Suivi de la mise en œuvre de **six plaintes** soumises au Comité des droits de l'homme à l'encontre de la **Côte d'Ivoire** (1 victime), du **Cameroun** (1 victime), de l'**Afrique du sud** (1 victime) et auprès du Comité contre la torture à l'encontre de la **Tunisie** (3 victimes).
- Condamnation de la **Grèce** (1 victime) et du **Paraguay** (2 victimes) dans le cas de **trois plaintes** soumises précédemment au Comité des droits de l'homme.
- En partenariat avec des organisations membres ou partenaires du Réseau SOS-Torture, soumission d'un mémoire d'amicus curiae à la Cour suprême des **Etats-Unis** dans le cadre d'une action collective intentée par un groupe d'individus de la région d'Ogoni au Nigéria contre les répondants, Royal Dutch Petroleum Co., sous l'Alien Tort Statute.
- En partenariat avec des organisations membres ou partenaires du Réseau SOS-Torture, soumission d'un mémoire d'amicus curiae à la Cour suprême d'**Espagne** dans le cadre de l'affaire dite « **Bush six** ».
- Soumission de deux avis de droit, l'un à la Commission nationale des droits de l'homme du Mexique en lien avec la répression d'une manifestation pacifique d'étudiants par la police mexicaine dans l'Etat de Guerrero en décembre 2011, l'autre pour soutenir une initiative juridique visant à criminaliser la torture dans l'Etat de Guerrero, au **Mexique**.

Protection des défenseurs des droits de l'homme

- Octroi d'une **assistance matérielle** en faveur de **62 défenseurs** des droits de l'homme et de leurs familles, ainsi que de **2 ONG** dans les **11 pays** suivants: Algérie, Bélarus, Cameroun, Colombie, Ethiopie, Mexique, Ouzbékistan, République démocratique du Congo, Syrie, Thaïlande et Vietnam.
- Diffusion de **336 interventions urgentes** (appels urgents, communiqués de presse, lettres ouvertes ou confidentielles adressées aux autorités), dont 186 suivis (55,4%), en faveur de **669 défenseurs** des droits de l'homme et **52 ONG** et autres associations dans les **53 pays** suivants: Algérie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Djibouti, Egypte, Equateur, Espagne, Fédération de Russie, Gambie, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Iran, Israël / Territoire palestinien occupé, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mexique, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, République de Corée, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Turquie, Venezuela, Vietnam, Zimbabwe.
- Réalisation de **12 missions d'observation judiciaire** et de **défense** en faveur de **53 défenseurs** des droits de l'homme au **Bahreïn** (septembre, octobre, novembre et décembre), en **Belgique** (octobre), à **Chypre** (juin), en **République démocratique du Congo** (octobre), en **Espagne** (janvier) et en **Turquie** (mars, juillet, novembre et décembre 2012).
- Réalisation de **trois missions d'enquête** en **Egypte** (février 2012, conjointement avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH)) pour faire part de la préoccupation suscitée par les obstacles croissants d'ordre législatif et pratique à la liberté d'association et aux activités de la société civile en Egypte et pour lui apporter un soutien visible, au **Bangladesh** (novembre 2012) pour évaluer la situation des défenseurs des droits de l'homme dans le pays et aux **Philippines** (novembre 2012) en mettant l'accent sur la situation des défenseurs des droits de l'homme luttant en faveur du droit à la terre et des droits environnementaux.
- Publication d'un **rapport de mission** d'observation judiciaire en **Russie** (février 2012) et de quatre rapports de missions d'enquête en **Egypte** (mars 2012, conjointement avec le REMDH), en **Turquie** (juin 2012), en **Colombie** (juillet 2012) et au **Zimbabwe** (novembre 2012).
- Diffusion d'un **rapport audiovisuel** réalisé pendant la mission d'enquête en **Turquie** au moment de la publication du rapport de mission.
- Soumission de deux **communications** au Comité des disparitions forcées des Nations Unies et au Comité des droits de l'homme au nom de deux défenseurs des droits de l'homme du **Mexique** et d'un défenseur du **Bélarus**.
- Organisation de la quatrième **réunion inter-mécanismes** à Genève (mars 2012), à l'invitation du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, qui a réuni les acteurs régionaux et universels de protection des défenseurs des droits de l'homme, afin de renforcer une approche concertée dans la protection des défenseurs et d'identifier les réponses à apporter aux défis qui émergent en ce qui concerne leur protection.
- Dans le cadre de son **projet de parrainage « Défendre les défenseurs »**, production d'un documentaire « *Indiens d'Amazonie en sursis* »⁶ par Daniel Schweizer sur les populations autochtones qui défendent leur habitat mis en danger par le développement économique au Brésil (DVD disponible avec sous-titrage en anglais, allemand, portugais et espagnol). Projection publique du documentaire lors de la 10^e édition du Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) à Genève, du Festival du film et forum international sur les droits humains à Buenos Aires, ainsi qu'à la télévision suisse et sur TV5 Monde. Le documentaire a également été largement diffusé en Suisse (à Berne, à Genève à l'occasion du Festival FILMAR et à Sion).
- Interventions de plaidoyer et sensibilisation du public à la protection des défenseurs des droits de l'homme en Suisse et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

⁶ La mission de solidarité au Brésil au cours de laquelle le documentaire a été filmé s'est déroulée en novembre 2011.

Renforcer la prévention de la torture et des mauvais traitements et la protection contre ceux-ci

Renforcement de la mise en œuvre des standards et des mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme

- Réalisation de trois **missions préparatoires** sur le terrain au **Mexique** (du 30 janvier au 3 février), au **Togo** (du 28 mai au 1^{er} juin) et au **Paraguay** (du 10 au 13 septembre), afin de collecter des informations et de coordonner la soumission de rapports alternatifs au Comité contre la torture et au Comité des droits de l'homme.
- Réalisation d'une **mission de suivi** sur le terrain au **Nicaragua** (du 14 au 18 mai) et au **Maroc** (du 9 au 14 décembre), afin d'évaluer la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité contre la torture et le Comité des droits de l'homme au sujet des deux pays et d'entamer un dialogue avec les autorités de l'Etat et la société civile sur une prévention efficace de la torture et une imputabilité accrue en cas d'actes de torture ou de mauvais traitements.
- En partenariat avec des membres du Réseau SOS-Torture, soumission de cinq rapports au Comité contre la torture sur le **Togo** (1 rapport), **Cuba** (1 rapport) et le **Mexique** (3 rapports) et d'un rapport au Comité des droits de l'homme sur le **Kenya**.
- En partenariat avec des organisations membres ou non membres du Réseau SOS-Torture, soumission de deux notes de suivi sur le **Nicaragua** (Comité contre la torture et Comité des droits de l'homme), d'une note de suivi sur le **Mexique** au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies, d'une note de suivi sur la **Grèce** (Comité contre la torture) et tenue d'un plaidoyer de suivi sur la mise en œuvre des recommandations.
- Soumission de commentaires sur un projet de loi en **Guinée** initiée par la société civile prévoyant la criminalisation de la torture et des mauvais traitements; fourniture d'une assistance technique quant au contenu d'un atelier de formation national pour les agents de police sur la prohibition absolue de la torture.
- Invitation d'un représentant d'une ONG du **Kenya** à participer à la 105^e session du Comité des droits de l'homme, y compris la séance d'information formelle (briefing) des experts.
- Invitation d'un représentant d'une des organisations membres de l'OMCT aux **Philippines** à participer à la 106^e session du Comité des droits de l'homme, y compris la séance d'information formelle (briefing) des experts.
- Invitation de deux représentants d'ONG du **Togo** et de trois représentants d'ONG du **Mexique** à participer à la 49^e session du Comité contre la torture, y compris la séance d'information formelle (briefing) des experts.

Renforcer la portée et l'impact des rapports élaborés en vertu de traités:

- **Diffusion sur le web de sessions du Comité contre la torture** en partenariat avec d'autres ONG internationales et utilisation de technologies modernes pour alimenter le débat sur la base des discussions (par ex. au travers de réseaux sociaux).
- Publication de deux versions de **l'e-bulletin OMCT@CAT** en anglais et en français, afin de fournir des informations aux organisations de la société civile, aux représentants gouvernementaux, aux spécialistes et aux chercheurs sur les sessions du Comité contre la torture en 2012.
- Tenue d'une **formation** - première en son genre - **pour des journalistes mexicains** sur la Convention des Nations Unies contre la torture et sur le rôle des journalistes dans la prévention de la torture en partenariat avec le Centre GMedia en parallèle de la session de novembre du Comité contre la torture.
- Dans le cadre de la **réforme des Organes de traité**, participation active aux travaux de plaidoyer visant à améliorer et renforcer le système et l'efficacité de la mise en œuvre des décisions rendues par ces mécanismes: rencontre avec des spécialistes du Comité contre la torture sur le suivi des plaintes individuelles et la mise en œuvre des décisions au niveau national.

Plaidoyer devant le Conseil des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme et l'Assemblée générale des Nations Unies

- Poursuite de la collaboration étroite avec **les Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme**: alerte quotidienne par la soumission systématique des interventions urgentes, des notes de briefing et des rapports de l'OMCT; soumission d'une lettre conjointe en vue de la réunion annuelle des Procédures spéciales contenant des suggestions pour améliorer le mécanisme de suivi, afin de garantir une mise en œuvre plus efficace des avis/décisions et des recommandations; soumission d'informations destinées à aider à la préparation de visites sur le terrain par les Procédures spéciales compétentes; renforcement de la connaissance et de l'utilisation des mécanismes des Nations Unies par les défenseurs des droits de l'homme; soumission de communications aux Groupes de travail sur la détention arbitraire et sur les disparitions forcées au nom de défenseurs de **Bahreïn**, du **Bélarus**, d'**Iran** et de **Syrie**.
- Co-parrainage d'un événement conjoint en marge de la 56^e session de la **Commission de la condition de la femme**, afin de soutenir le droit de toutes les femmes à y participer en soulignant le cas de l'Iran.

- Soumission de **cinq interventions** écrites et orales à la 19^e session du **Conseil des droits de l'homme** des Nations Unies sur différents sujets figurant à l'ordre du jour relevant du mandat de l'OMCT, en coopération avec des organisations membres ou partenaires du Réseau SOS-Torture: présentation du rapport de visite au Mexique du Groupe de travail sur les disparitions forcées; participation au dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la torture; participation au dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme; lors de l'analyse de l'Examen périodique universel de la Libye et sur la situation en République démocratique du Congo.

- Organisation, soutien logistique et co-parrainage de **huit événements parallèles** dans le cadre de la 19^e session du **Conseil des droits de l'homme** sur les thèmes suivants: les Règles de Bangkok; l'imputabilité des violations des droits de l'homme par des Etats dans le contexte de la sécurité nationale et de la lutte contre le terrorisme; le Plan d'action contre la torture et les mauvais traitements en Tunisie; les disparitions forcées, l'impunité et les défenseurs des droits de l'homme en Colombie; la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel en Indonésie; la situation des défenseurs des droits de l'homme en Inde; la situation des journalistes, des défenseurs du droit à la terre et des défenseurs de la jeunesse; table-ronde suite à la diffusion d'un documentaire sur l'affaire Chebeya-Bazana en République démocratique du Congo (film de Thierry Michel).

- Soumission d'une **intervention** écrite et orale conjointe lors de la 21^e session du **Conseil des droits de l'homme**, dans le cadre de la réunion-débat sur la question des actes d'intimidation ou de représailles à l'encontre d'individus ou de groupes qui coopèrent ou ont coopéré avec les Nations Unies, leurs représentants et leurs mécanismes dans le domaine des droits de l'homme.

- Dans le cadre de l'**Examen périodique universel** du Conseil des droits de l'homme, suivi de l'examen des pays suivants en coopération avec des membres du Réseau SOS-Torture: soumission d'un rapport conjoint pour le 2^e cycle (**Colombie**, **Sri Lanka** et **Suisse**); soumission d'une note de suivi conjointe pour le 1^{er} cycle (**Nicaragua**) et organisation d'un événement conjoint en marge de la réunion (**Philippines**).

- Organisation d'un événement parallèle, lors de l'**Assemblée générale des Nations Unies**, sur la peine capitale et les droits de l'homme à l'invitation de la branche des Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, de Penal Reform International (PRI), du Center for Constitutional Rights (CCR) et de Human Rights Watch (HRW).

- Soumission d'une intervention écrite lors de la première session du **Forum sur les entreprises et les droits de l'homme** du Conseil des droits de l'homme afin qu'il intègre dans ses travaux la question des défenseurs du droit à l'environnement.

Plaidoyer auprès des organisations intergouvernementales régionales:

- Participation à un atelier restreint organisé par l'**Union européenne** (UE) sur un programme de l'UE portant sur la relocalisation temporaire des défenseurs des droits de l'homme en danger (février 2012).

- Soumission de deux interventions écrites et orales sur la situation des défenseurs des droits de l'homme dans la région lors des 51^e et 52^e sessions de la **Commission africaine des droits de l'homme et des peuples**.

- Présentation du documentaire sur l'**affaire Chebeya-Bazana** en République démocratique du Congo (film de Thierry Michel) à Banjul dans le cadre du forum des ONG ayant précédé la 51^e session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

- Participation à la première réunion du **Groupe d'étude sur la liberté d'association en Afrique** à Lomé, au Togo (mai 2012).

- Suivi d'une **plainte individuelle** soumise à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples portant sur l'arrestation, la torture et les mauvais traitements infligés à trois défenseurs des droits de l'homme au Soudan.

- Diffusion auprès des membres du réseau de l'OMCT et de ses partenaires d'un appel à contribution sur les défis et les besoins auxquels ont à faire les femmes défenseuses des droits de l'homme en Afrique, afin de fournir des informations en vue du rapport que la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique présentera en 2013.

- Soumission d'une intervention écrite et orale lors de la Réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine de 2012 de l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe** portant sur la situation des défenseurs des droits de l'homme dans la région (septembre 2012).

- Poursuite de l'étroite coopération avec les **mécanismes de protection régionaux**, notamment la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission interaméricaine des droits de l'homme, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec des institutions de l'UE, en particulier par la soumission systématique de toutes les interventions urgentes, toutes les notes de briefing et tous les rapports de l'OMCT.

EN UN CLIN D'OEIL

Mobilisation et renforcement des ONG membres du Réseau SOS-Torture par la formation

Soutien au Réseau SOS-Torture

- Soutien au membres locaux du Réseau SOS-Torture dans leur plaidoyer à Genève ou à Bruxelles par la facilitation de réunions avec les Nations Unies et l'Union européenne, tenue de séances d'information ou de réunions bilatérales, diffusion d'interventions ou de lettres conjointes de plaidoyer.

Campagne et mobilisation internationales

- Le **26 juin**, mobilisation de membres et de partenaires du Réseau SOS-Torture par : (1) la production d'un spot TV de trois minutes réaffirmant la prohibition absolue de la torture (<http://vimeo.com/44444662>), (2) la tenue d'un événement à l'occasion du débat sur le film en coopération avec le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH), avec la projection du documentaire *After Life*, suivi d'un débat *Quelle vie après la torture?* et (3) la diffusion d'un communiqué de presse intitulé *Le droit des victimes doit être au centre de la lutte mondiale contre la torture*. L'OMCT a également annoncé sur son site internet et sur les réseaux sociaux des événements et/ou des campagnes menés par les organisations membres du Réseau à l'occasion de cette journée spéciale.

- Le **10 décembre**, mobilisation de membres et de partenaires du Réseau SOS-Torture par la production de dix portraits de défenseurs des droits de l'homme luttant contre la torture et l'impunité dans le cadre de dix jours d'activisme, en anglais, français, espagnol et arabe (<http://www.omct.org/human-rights-defenders/events/2012/11/d22051/>); organisation d'une flash mob à Genève, afin de lancer les dix jours d'activisme contre la torture et l'impunité et de mobiliser un plus large public (<https://vimeo.com/57124430>).

Forum contre la torture à Genève et Assemblée générale de l'OMCT

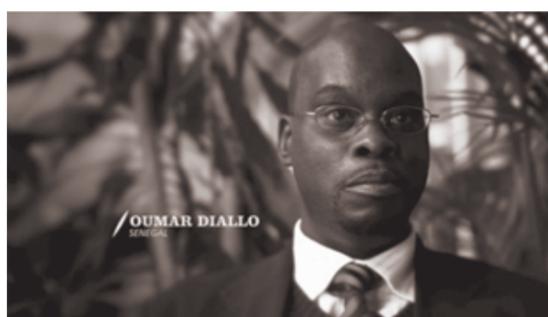
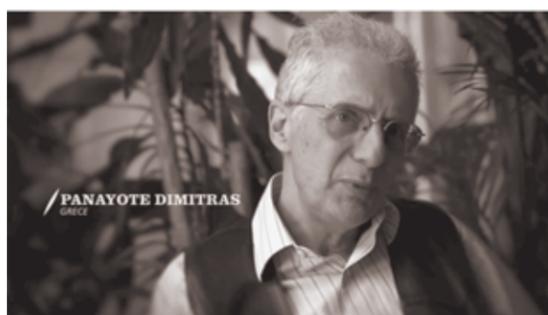
- Tenue du **Forum de Genève sur la lutte contre la torture**, une conférence de deux jours en mai 2012 qui a réuni 40 membres du Réseau SOS-Torture, des avocats, des experts des Nations Unies, etc., dans le but d'évaluer les stratégies développées et mises en œuvre afin de renforcer la prohibition absolue de la torture et des mauvais traitements.

Développement des capacités et formation

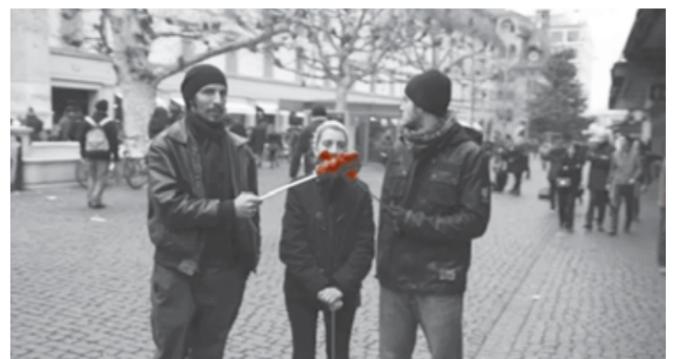
- Organisation, en coopération avec un membre du Réseau SOS-Torture, d'un **atelier de formation régional sur les procédures quasi-judiciaires en Côte d'Ivoire** (du 19 au 23 mars), auquel ont pris part quatorze participants venus du Burundi, de la République centrafricaine, du Tchad, de la République démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la République de Guinée et du Togo.
- Organisation, en coopération avec un membre du Réseau SOS-Torture, d'un **atelier de formation régional sur les procédures quasi-judiciaires au Mexique** (du 10 au 12 décembre) auquel ont pris part dix-neuf participants venus de Bolivie, du Chili, de Colombie, du Guatemala, du Honduras, d'Equateur, du Mexique, du Paraguay, du Pérou, d'Uruguay et du Venezuela.

Spot TV - 26 juin 2012

<http://vimeo.com/44444662>



Flash mob à Genève - 10 décembre 2012
<https://vimeo.com/57124430>



10 PORTRAITS CONTRE LA TORTURE ET L'IMPUNITÉ

10 décembre 2012

«Labag sa batas ang tortur»



1 Edeliza P. Hernandez / Les Philippines
Directrice exécutive
Groupe d'action médicale

«Ничто не может оправдать пытки»



2 Igor Kalyapin / Fédération de Russie
Fondateur et Président
ONG inter-régionale «Comité contre la torture»

«Nude kpekpe mu demon na fugna fugna wowo ame o!»



3 Pierre-Claver Dekpoh / Togo
Secrétaire général
ACAT - Togo

«Ninguna circunstancia permite tolerar la tortura»



4 Franklin Castañeda Villacob / Colombie
Président
Comité de solidarité avec les prisonniers politiques

«Nothing can justify torture under any circumstances»



5 Kirity Roy / Inde
Secrétaire
MASUM

«Nic nie usprawiedliwia tortur»



6 Adam Bodnar / Pologne
Vice-président du Conseil d'Administration
Fondation Helsinki pour les Droits de l'Homme

«Mateso sio haki!»



7 Saida Ali / Kenya
Directrice exécutive
Coalition contre la violence faite aux femmes

«Ninguna circunstancia permite tolerar la tortura»



8 Luis Pedermera / Uruguay
Coordinateur "Droits de l'enfant"
Institut des études légales et sociales d'Uruguay

«Hiçbir Hal ve Sart iskenceyi hakli gösteremez»



9 Yavuz Binbay / Turquie
Fondateur et Président
SOHRAM-CASRA

«Nulle circonstance ne permet de tolérer la torture»



10 Radhia Nasraoui / Tunisie
Présidente
Organisation Contre la Torture en Tunisie

Renforcement de la prévention de la torture - plaidoyer portant spécifiquement sur un pays ou un thème

1. Projets au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Tunisie

- Organisation d'une **consultation nationale de deux jours sur la prévention de la torture et la protection contre celle-ci** (9 et 10 février) portant sur des réformes nécessaires pour prévenir et éradiquer la torture et les mauvais traitements dans le pays, avec la participation de représentants du gouvernement, de membres de l'Assemblée constituante nationale et d'activistes des droits de l'homme issus de la société civile. Cette réunion a conduit à l'adoption de recommandations, qui ont été portées largement à la connaissance du public.
- Réalisation d'une étude sur les obstacles juridiques et factuels faisant entrave à des enquêtes indépendantes et impartiales et à des réparations dans des cas d'allégations de torture et de mauvais traitements (en tant que suivi d'une des recommandations formulées lors de la Consultation nationale).
- Organisation, entre mars et septembre 2012, de **cinq ateliers / tables rondes** destinés à différents publics (acteurs étatiques et non étatiques) poursuivant divers objectifs, allant d'une sensibilisation générale au thème de la prohibition absolue de la torture et des mauvais traitements au travail sur des recommandations concrètes en vue d'un projet de loi sur l'instauration d'un mécanisme national de prévention en Tunisie.
- Soutien au processus de conception de la loi sur l'instauration du mécanisme national de prévention, y compris par la mise à disposition d'une plateforme d'échange entre le gouvernement et des représentants de la société civile, dans le cadre d'une coordination rapprochée avec des partenaires.
- Dans le cadre d'une réunion de la société civile visant au développement d'un projet global de société pour la Tunisie qui s'est déroulée à Monastir (décembre 2012), tenue d'un **atelier sur les réformes nécessaires en matière de lutte contre la torture** en partenariat avec des organisations membres et partenaires du Réseau SOS-Torture.
- Le **26 juin**, organisation d'activités en commémoration de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture (du 25 au 27 juin). Le programme incluait une conférence de presse, une exposition de photos présentant des portraits en noir et blanc de victimes de torture et de mauvais traitements, la projection d'un documentaire (*Handhal*) suivi d'un débat; une campagne de graffitis par des artistes de Gafsa; un concert réunissant de jeunes groupes de musique populaire; la distribution de matériel sur la rue principale de Tunis, l'avenue Bourguiba, et un séminaire destiné aux avocats sur le droit des victimes à avoir accès à un avocat après leur arrestation.
- Le **10 décembre**, partenariat avec le Human Screen Festival, premier festival tunisien de films sur les droits humains, et réalisation d'activités grand public: organisation d'un débat public sur l'impact de la torture sur les individus et leur famille avec des activistes des droits de l'homme à Sbitla, organisation d'une exposition de photos présentant des portraits en noir et blanc; distribution de matériel en lien avec l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et participation – sur invitation du Président tunisien – à une cérémonie en l'honneur de personnalités et d'organisations internationales et tunisiennes qui ont soutenu les citoyens tunisiens sous le régime de Ben Ali, au cours de laquelle l'OMCT a reçu une distinction pour son soutien continu.

Libye

- Réalisation de **deux missions** sur le terrain en **Libye**: une mission d'évaluation (du 20 au 27 avril) et une mission politique de haut niveau (du 12 au 18 octobre).
- Le **26 juin**, organisation d'une table ronde sur le thème *L'interdiction de la torture en Libye: Pourquoi, quand et comment?*; il s'agit du premier événement du genre dans l'histoire de la Libye.
- Tenue d'un **atelier** de deux jours sur le thème *L'interdiction de la torture et autres formes de mauvais traitements dans le système de justice à Tripoli* (du 27 au 29 juin) avec la participation de **juges, de procureurs et d'avocats libyens venus de tout le pays**.
- Tenue d'un **atelier** de trois jours intitulé *Enquête efficace et documentation de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à Tripoli* (du 29 septembre au 1^{er} octobre) avec la participation d'**avocats, de travailleurs sociaux et de membres du Parlement libyens**.

2. République démocratique du Congo / Violence faite aux femmes

- Développement et planification des nouveaux projets d'activités de l'OMCT dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, dont le but principal est de prévenir et d'éradiquer la violence faite aux femmes, y compris la violence sexuelle, par le renforcement des capacités des défenseurs des droits fondamentaux des femmes (personnel des organisations de la société civile, avocates et travailleuses sociales), afin d'appliquer les standards et les procédures internationaux et régionaux dans le domaine des droits de l'homme dans leurs réponses à la violence faite aux femmes et dans leur lutte contre l'impunité, le but étant de promouvoir activement le développement des aptitudes des femmes et un environnement plus équitable en matière de genre.

3. Bénin et Uruguay / Protection des enfants privés de liberté

Bénin

- Réalisation, sans avis préalable, d'un total de **20 visites de surveillance** dans des infrastructures de détention des mineurs au Bénin, impliquant des entretiens individuels illimités en privé avec des enfants détenus; réunions de plaidoyer avec les autorités.
- Organisation d'un **atelier de formation** de deux jours pour les **dix juges pour mineurs récemment nommés et deux avocats** (mai).
- Organisation d'un **atelier de formation** de deux jours pour **quatorze représentants de la société civile** consacrés à des visites de surveillance de lieux où des enfants sont détenus et de la mise en œuvre des recommandations de l'ONU (septembre).

Uruguay

- Réalisation d'un total de **18 visites de surveillance** dans des infrastructures de détention des mineurs en Uruguay, impliquant des entretiens individuels illimités en privé avec des enfants détenus; réunions de plaidoyer avec les autorités.
- Organisation d'un **atelier de formation** d'une journée pour **vingt représentants de la société civile** sur le recours au système universel de protection des droits de l'homme (août).
- Tenue d'un **séminaire** intitulé *Enfants et violence dans le système judiciaire: mécanisme de surveillance et de réaction - le cas de l'Uruguay* réunissant **81 participants**, dont des représentants de la société civile, des journalistes, des spécialistes, etc.
- Soumission d'une analyse écrite sur deux projets de loi concernant un régime spécial de responsabilité pénale pour les enfants et des directives de peines lors de l'utilisation et de la possession de drogues.
- Soumission d'une lettre confidentielle aux autorités uruguayennes, fondée sur des allégations fiables de mauvais traitements et de torture commis par des officiers de police à l'encontre d'enfants et d'actes de corruption survenus à l'intérieur des infrastructures de détention des mineurs.

4. Philippines

- Soumission d'une lettre aux autorités législatives des Philippines sur un projet de loi visant à abaisser l'âge minimum de la responsabilité pénale.

5. Plaidoyer auprès de l'Union européenne (UE)

- Participation à une réunion de la Sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen sur *les pratiques de détention secrètes*, présidée par son Président, qui a mis l'accent sur la protection des droits humains dans la lutte contre le terrorisme.
- Renforcement de l'accès des membres du Réseau SOS-Torture aux institutions et aux processus de l'UE, y compris plaidoyer, et diffusion d'informations pertinentes aux membres.



LES DONATEURS ET LES ORGANES

Subventions non gouvernementales

American Jewish World Service
Brot für die Welt
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
Fondation de la Banque Pictet
Fondation Hans Wilsdorf
Fondation Oak
Fondation Reiniciar
Sigrid Rausing Trust
Women Human Rights Defenders Coalition

Subventions gouvernementales

Allemagne
Danemark
Liechtenstein
Norvège
Pays-Bas
Suisse

Subventions d'organisations internationales ou intergouvernementales

Commission européenne
Fonds des Nations Unies pour les victimes de la torture
Fonds spécial du Protocole facultatif des Nations Unies à la Convention contre la torture

Subventions cantonales (Suisse)

Genève

Subventions communales (Suisse)

Genève
Troinex

Autres

Cotisations des membres du réseau SOS-Torture
Dons privés

L'OMCT adresse ses sincères remerciements à tous les particuliers, institutions et gouvernements pour leur soutien et générosité.

Conseil exécutif

Président Yves Berthelot, *France*
Vice-Présidents José Domingo Dougan Beaca, *Guinée équatoriale*
Dick Marty, *Suisse*
Trésorier Anthony Travis, *Royaume-Uni*
Membres Jose Burle de Figueiredo, *Brésil* - Santiago Alejandro Canton, *Argentine*
Aminata Dieye, *Sénégal* - Kamel Jendoubi, *Tunisie*
Tinatin Khidasheli, *Géorgie* - Jahel Quiroga Carillo, *Colombie*
Christine Sayegh, *Suisse* - Henri Tiphagne, *Inde*

Assemblée générale

Afrique
Justine Bihamba Masika, *République démocratique du Congo*
Floribert Chebeya †, *République démocratique du Congo*
Innocent Chukwuma, *Nigéria*
Oumar Diallo, *Sénégal*
Aminata Dieye, *Sénégal*
José Domingo Dougan Beaca, *Guinée équatoriale*
Boubacar Messaoud, *Mauritanie*
Sam Mohochi, *Kenya*

Asie
Teodoro Max De Mesa, *Philippines*
Vrinda Grover, *Inde*
Adilur Rahman Khan, *Bangladesh*
Henri Tiphagne, *Inde*
Osamu Shiraishi, *Japon*
Renee Xia, *Chine*

Amérique latine
Ernesto Alayza Mujica, *Pérou*
Luis Arriaga, *Mexique*
Santiago Alejandro Canton, *Argentine*
José Burle de Figueiredo, *Brésil*
Alberto León Gómez, *Colombie*
Célia Medrano Amador, *El Salvador*
Florizelle O'Connor, *Jamaïque*

Amérique du Nord
Theresa Harris, *Etats-Unis d'Amérique*

Europe
Yves Berthelot, *France*
Adam Bodner, *Pologne*
Panayote Elias Dimitras, *Grèce*
Jaap E. Doek, *Pays-Bas*
Tinatin Khidasheli, *Géorgie*
Dick Marty, *Suisse*
Michael O'Flaherty, *Irlande*
Olga Sadovskaya, *Fédération de Russie*
Christine Sayegh, *Suisse*
Anthony Travis, *Royaume-Uni*
Leyla Yunus, *Azerbaïdjan*

Moyen-Orient et Afrique du Nord
George Abu Al-Zulof, *Palestine*
Georges Assaf, *Liban*
Abdel-Ilah Benabdesselam, *Maroc*
Nassera Dutour, *Algérie*
Hadi Ghaemi, *Iran*
Kamel Jendoubi, *Tunisie*
Karim Saber, *Egypte*
Mokhtar Trifi, *Tunisie*

Secrétariat international

Secrétaire général Gerald Staberock

Secrétaire générale adjointe Anne-Laurence Lacroix

Division Opérations

Campagnes d'urgence

Alexandra Kossin (*coordinatrice*)

Assistance d'urgence aux victimes de la torture

Pierre-Henri Golly (*chargé de projet*)

Surveillance des mécanismes de protection

Seynabou Benga (*conseillère aux droits de l'homme*)

Carin Benninger-Budel (*conseillère aux droits de l'homme*)

Andrea Meraz Sepulveda (*chargée de droits de l'homme*)

Pierre-Henri Golly (*chargé de projet*)

Belkis Wille (*coordinatrice de projet*)

Droits de l'enfant

Cécile Trochu Grasso (*coordinatrice*)

Fernanda Santana (*coordinatrice*)

Défenseurs des droits de l'homme/

Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

Delphine Reculeau (*coordinatrice*)

Isabelle Scherer (*coordinatrice a.i.*)

Seynabou Benga (*«Défendre les défenseurs», coordinatrice de projet*)

Violence contre les femmes

Carin Benninger-Budel (*conseillère aux droits de l'homme*)

Division Recherche de fonds & Communication

Carin Benninger-Budel (*conseillère aux droits de l'homme*)

Pierre-Henri Golly (*chargé de projet*)

Administration

Halima Dekhissi - Erol Schaffner

Webmaster Oleg Burlaca

Support IT Patrice Cretin, *Inea IT Services*

Comptabilité Marc Aebersold - Marinella Gras-Michiellini, *NDC Conseil*

OMCT Europe

Guro Engstrøm Nilsen (*coordinatrice européenne*)

OMCT Libye

Belkis Wille (*coordinatrice de projet*)

Karim Salem (*chargé de projet*)

OMCT Bureau à Tunis

Gabriele Reiter (*directrice*)

Hend Khechine (*chefe de projet*)

Emtyez Belalli (*assistante de projet*)

Halim Meddeb (*conseiller juridique*)

LES PUBLICATIONS ET RAPPORTS

Défenseurs des droits de l'homme/ Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

Rapport de mission d'observation judiciaire

- *Fédération de Russie : Kadyrov contre Orlov : La défense des droits de l'homme en procès*, publié en février 2012 (anglais, français et russe)

Rapports de missions d'enquête

- *Dégradation continue de la liberté d'association et de rassemblement pacifique, absence d'Etat de droit : Conclusions de la mission d'enquête et de plaidoyer du REMDH et de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme en Egypte, un an après la Révolution*, publié en mars 2012 (anglais, français et arabe)
- *Turkey : Human Rights Defenders, guilty until proven innocent*, publié en juin 2012 (anglais et turc)
- *Colombia : Continúa la inseguridad para los defensores de derechos humanos, en particular los líderes de comunidades desplazadas*, publié en juillet 2012 (espagnol)
- *Zimbabwe : Ongoing risks for human rights defenders in the context of political deadlock and pre-electoral period*, publié en novembre 2012 (anglais)

Surveillance des mécanismes de protection

Comité des droits de l'homme des Nations Unies

- *State of Torture and Related Human Rights Violations in Kenya*, juillet 2012 (anglais)

Comité contre la torture des Nations Unies

- *Violations des droits de l'homme à Cuba*, mai 2012 (espagnol)
- *State Violence in Greece : An Update*, avril 2012 (anglais)
- *Violations des droits de l'homme au Nicaragua*, septembre 2012 (espagnol)
- *State of torture in Mexico*, octobre 2012 (espagnol et anglais)
- *El arraigo hecho en México : violación a los derechos humanos*, octobre 2012 (espagnol)
- *Torturado, encarcelado e inocente : El caso de Israel Arzate Meléndez y el uso sistemático de la tortura para obtener confesiones falsas en México*, octobre 2012 (espagnol)
- *Violations des droits de l'homme au Togo*, novembre 2012 (français)

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies

- *México : 6 años de impunidad por tortura sexual contra mujeres en San Salvador Atenco*, juin 2012 (espagnol)



missions sur le terrain.

Rapport du vérificateur des comptes de l'exercice 2012
à
L'Assemblée Générale ordinaire de
L'Association
« Organisation Mondiale Contre la Torture » - OMCT
A Genève

Messieurs,

cofida sa

A la demande de votre Conseil exécutif et conformément à l'article 19 des statuts de votre Association, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association « **Organisation Mondiale Contre la Torture** » - **OMCT** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil exécutif de l'Association, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Lors de notre vérification, nous avons constaté que :

- Le bilan et le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité.
- La comptabilité est régulièrement tenue.
- Les actifs et les passifs répondent aux règles établies par la loi et les statuts.

En conclusion, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de recettes de l'exercice de **CHF 9'876.63** et compte tenu de la perte reportée, un excédent de dépenses au bilan de **CHF 40'178.38**.

La Fondation de soutien à l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) a décidé sa dissolution et l'affectation de son capital, après liquidation, à votre Association. Selon les liquidateurs, après un premier acompte reçu en 2011, le solde du capital restant en faveur de l'OMCT s'élevant à **CHF 40'000.00** vous a été versé le 27 mars 2012

Cofida Compagnie Fiduciaire
et d'Informatique SA

Michel BLANCHUT
Réviseur-agréé

Antonio PEZZULLO
Réviseur-agréé

Carouge, le 13 mai 2013

Annexes :

- Comptes annuels 2012 :
(Bilan, compte de pertes et profits et annexe).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

COMPTE DE RECETTE ET DEPENSES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012 (avec comparatif 2011)
BALANCE SHEET ON 31 DECEMBER 2012 (with 2011 comparative)

ACTIF / ASSETS	ANNEE 2012 YEAR 2012	ANNEE 2011 YEAR 2011
LIQUIDITES / CASH	493'061.29	971'855.26
Caisse / Cash funds	1'722.11	1'446.02
CCP / Postal cheque account	21'183.36	10'001.24
Banque Lombard et Odier / Bank Lombard & Odier	159'049.18	765'846.73
Banque UBS / Bank UBS	311'106.64	194'561.27
AUTRES ACTIFS / OTHER ASSETS	240'133.08	110'187.15
Impôts anticipés / Withholding tax recoverable	367.10	257.81
Actifs transitoires / Other assets	11'398.55	34'894.34
Garanties / Guarantees	10'468.20	10'468.20
Débiteurs et subventions à recevoir / Debtors and grants to be received	217'899.23	64'566.80
TOTAL DE L'ACTIF / TOTAL ASSETS	733'194.37	1'082'042.41
PASSIF / LIABILITIES		
CREANCIERS / CREDITORS	598'372.75	904'247.42
Créanciers / Creditors	37'710.06	91'998.21
Frais échus / Other liabilities	120'549.49	69'523.28
Subventions et produits reçus d'avance / Grants paid in advance	440'113.20	742'725.93
PROVISIONS / OTHER LIABILITIES	175'000.00	267'850.00
Provision Assemblée biennale / Provision for Biennial Assembly	0.00	7'850.00
Provision Conseil exécutif / Provision for Executive Council	0.00	10'000.00
Provision garantie sur salaires et charges sociales / Provision for salaries and social charges	175'000.00	250'000.00
COMPTE DE RESULTAT / RESULTS	-40'178.38	-90'055.01
Report au 1 ^{er} janvier 2011 / Carried forward at 1 January 2011	-90'055.01	-286'795.58
Attribution de la Fondation de soutien à l'OMCT / Contribution from the Foundation supporting OMCT	40'000.00	200'000.00
Excédent de dépenses de l'exercice / Excess of expenditures	9'876.63	-3'259.43
TOTAL DU PASSIF / TOTAL LIABILITIES	733'194.37	1'082'042.41

Genève, le 29 avril 2013 / Geneva, 29 April 2013

COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2012
STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE ON 31 DECEMBER 2012

	ANNEE 2012 YEAR 2012
RECETTES	2'382'464.97
Assistance d'urgence aux victimes de la torture / Urgent Assistance to Victims of Torture	77'797.21
Droits de l'enfant / Children's Rights	167'092.71
Violence contre les femmes / Violence against Women	89'933.83
Défenseurs des droits de l'homme - Observatoire / Human Rights Defenders - Observatory	322'551.58
Campagnes d'urgence / Urgent Campaigns	0.00
Suivi des mécanismes de protection / Monitoring of Protection Mechanisms	919'327.98
Division opérations (gestion) / Operations Division (management)	0.00
TOTAL DIVISION OPERATIONS / TOTAL OPERATIONS DIVISION	1'576'703.31
Droits économiques, sociaux et culturels / Economic, Social and Cultural Rights	0.00
Formation / Training	19'412.60
Division recherche & développement (gestion) / Research and Development Division (management)	0.00
TOTAL DIVISION RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT / TOTAL RESEARCH AND DEVELOPMENT DIVISION	19'412.60
Division recherche de fonds & communication (gestion) / Fundraising and Commission Division (management)	0.00
TOTAL DIVISION RECHERCHE DE FONDS ET COMMUNICATION / TOTAL FUNDRAISING AND COMMUNICATION DIVISION	0.00
Cotisations des membres du réseau / Membership fees	412.49
Dons «Club des Cent» / Donation «Club des Cent»	0.00
Contributions privées / Private donations	224'396.18
Soirées - Mailings / Gala evenings - Mailings	39'399.25
Bulletins et produits divers / Bulletins and various donations	20'927.06
Subventions fédérales, cantonales, communales / Federal, cantonal, communal grants	169'300.00
Subventions gouvernementales européennes / Grants from European governments	18'000.00
Subventions de fondations et autres / Grants from foundations and others	313'914.08
TOTAL EXTENSION, DEVELOPPEMENT DU RESEAU, REPRESENTATION EN DEHORS DU SIEGE ET GESTION / TOTAL EXTENSIONS, DEVELOPMENT OF THE NETWORK, REPRESENTATION OUTSIDE GENEVA HEADQUARTERS	786'349.06
DEPENSES	-2'374'758.86
Assistance d'urgence aux victimes de la torture / Urgent Assistance to Victims of Torture	87'101.86
Droits de l'enfant / Children's Rights	193'706.98
Violence contre les femmes / Violence against Women	104'487.11
Défenseurs des droits de l'homme - Observatoire / Human Rights Defenders - Observatory	360'255.05
Campagnes d'urgence / Urgent Campaigns	94'652.01
Suivi des mécanismes de protection / Monitoring of Protection Mechanisms	1'153'558.20
Division opérations (gestion) / Operations Division (management)	3'578.14
TOTAL DIVISION OPERATIONS / TOTAL OPERATIONS DIVISION	1'997'339.35
Droits économiques, sociaux et culturels / Economic, Social and Cultural Rights	0.00
Formation / Training	19'412.60
Conférence et réunions statutaires / Conference and statutory meetings	5'699.96
Division recherche et développement (gestion) / Research and Development Division (management)	281.48
TOTAL DIVISION RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT TOTAL RESEARCH AND DEVELOPMENT DIVISION	25'394.04
Promotion	126'431.35
Communication	43'444.77
Division recherche de fonds & comm. (gestion) / Fundraising and Comm. Division (management)	41'686.13
TOTAL DIVISION RECHERCHE DE FONDS ET COMMUNICATION TOTAL FUNDRAISING AND COMMUNICATION DIVISION	211'562.25
Extensions et développement du réseau / Extensions and development of the network	31'357.00
Représentation en dehors du siège / Representation outside Geneva Headquarters	52'102.26
Gestion / Management	57'003.96
TOTAL EXTENSION, DEVELOPPEMENT DU RESEAU, REPRESENTATION EN DEHORS DU SIEGE ET GESTION / TOTAL EXTENSIONS, DEVELOPMENT OF THE NETWORK, REPRESENTATION OUTSIDE GENEVA HEADQUARTERS	140'463.22
RESULTAT AVANT INTERETS CREANCIERS ET AUTRES PRODUITS / RESULTS BEFORE CREDITORS INTERESTS AND OTHER INCOMES	7'706.11
INTERETS CREANCIERS ET AUTRES PRODUITS / CREDITORS INTERESTS AND OTHER INCOMES	2'170.52
Intérêts créanciers / Creditors interests	320.58
Autres produits / Other incomes	1'849.94
EXCEDENT DES RECETTES DE L'EXERCICE / EXCESS OF INCOMES	9'876.63

Genève, le 29 avril 2013 / Geneva, 29 April 2013

Pays d'intervention de l'OMCT en 2012



“ Aidez-nous à aider les victimes de torture ”

Contacts

OMCT - Secrétariat international
Rue du Vieux-Billard 8
Case Postale 21
1211 Genève 8, Suisse

Tél: +41 22 809 49 39
Fax: +41 22 809 49 29
omct@omct.org
www.omct.org

Compte postal
Genève, CCP 12-5500-1

Comptes bancaires
UBS SA, Genève, Suisse
Agence du Rhône, Case postale
1211 Genève 2

Compte n° 279.C8106675.0
Titulaire: OMCT SOS TORTURE
IBAN: CH91 0027 9279 C810 6675 0
Code Swift: UBSWCHZH80A

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH & Cie
Rue de la Corratierie 11
1204 Genève, Suisse

Compte n° 88515.00
Titulaire: OMCT SOS TORTURE
IBAN: CH25 08760 00000 88515 00
Code Swift: LOCYCHGG

OMCT Europe
Rue Stevin 115
1000 Bruxelles, Belgique

Tél./Fax: +32 2 218 37 19
omct@omct.org
www.omct.org

OMCT Bureau à Tunis
2, avenue de France,
Immeuble le National (Apt. 325)
Tunis 1000, Tunisie

Tél: +216 71 322 561
Fax: +216 71 322 562
gr@omct.org
www.omct.org

IMPRESSUM
Rapport annuel 2012

Tirages:
500 Anglais
500 Français

Traduction
Bonnie Nusser

Conception graphique
www.mostra-design.com



OMCT Genève @OMCTorg

www.omct.org